

MADAGASCAR

REVUE DE PRESSE - OCTOBRE 2014

Sommaire

| | |
|--|----|
| POLITIQUE | 1 |
| ▶ Conjoncture politique, opposition, session parlementaire | 1 |
| ▶ Le projet avorté de « Convention du 14 octobre »..... | 6 |
| ▶ Le retour de Marc Ravalomanana et son placement en résidence surveillée..... | 8 |
| ▶ Elections communales | 17 |
| ▶ Diplomatie | 17 |
| DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE | 18 |
| ▶ Santé, handicap | 18 |
| ▶ Calamités naturelles | 19 |
| ▶ Education, droits des enfants, traite..... | 19 |
| ▶ Réconciliation nationale, justice, affaire « 7 février », peine de mort..... | 21 |
| ▶ Gouvernance | 24 |
| ▶ Lutte contre l'insécurité, opération « coup d'arrêt »..... | 25 |
| ▶ Médias | 27 |
| ÉCONOMIE - SOCIAL | 28 |
| ▶ Questions foncières, agro-carburants..... | 28 |
| ▶ Ressources minières et pétrolières..... | 28 |
| ▶ Trafic de bois de rose et de ressources naturelles, déforestation..... | 29 |
| ▶ Bailleurs de fonds, coopération économique..... | 30 |
| ▶ Air Madagascar et la Jirama - Les sociétés d'Etat dans la tourmente..... | 30 |
| ▶ Climat social : agitation universitaire, enseignants Fram..... | 31 |
| ▶ Divers..... | 32 |

POLITIQUE

▶ Conjoncture politique, opposition, session parlementaire

07/10 - « Une République bancale », titre un nouveau communiqué du SeFaFi¹. A la veille du 14 octobre, jour de commémoration de la Ière République et à deux mois du 11 décembre, jour de commémoration de l'entrée en vigueur de la Constitution de la IVème République, le SeFaFi constate un manque de volonté politique évident de la part des dirigeants pour la mise en place effective de cette IVème République. Votée en 2010, la Constitution a dû attendre la proclamation des résultats des élections de 2013 et l'investiture des premiers élus en 2014 pour commencer à entrer en vigueur. Malgré ses imperfections, elle contient des éléments auxquels tiennent l'opposition et la société civile : une meilleure répartition des pouvoirs entre les différentes composantes de la République, une moindre suprématie de l'exécutif et du président qui en est le chef, et le renforcement de la place et du rôle de l'opposition. L'Observatoire constate que des trois composantes principales de l'Etat, seul l'exécutif est pleinement en place. La relance économique du pays est en panne, la lenteur d'action des nouveaux élus laisse incrédule. Le manque de vision présidentielle est maintenant devenu flagrant. Il apparaît aujourd'hui que le

¹ Cf. Blog Justmad - <http://p4.storage.canalblog.com/44/91/448497/99344701.pdf>

gouvernement ne gouverne pas, que la Transition semble se prolonger et que les mauvaises pratiques qui se sont instaurées durant cette période continuent à polluer le climat politique et les espoirs de développement économique.

01/10 - Pour avoir une légitimité et réellement peser dans la conduite des affaires de l'Etat, l'opposition doit être parlementaire, déclare en substance la HCC, dans un avis rendu à la demande de Roger Kolo, premier ministre. Pour l'heure, les groupes d'opposition, qui sont jusqu'ici extra-parlementaires, ne comptent pas s'y plier. La Cour précise que « *l'opposition parlementaire a vocation à exercer un contre-pouvoir politique, qui tire sa légitimité du suffrage populaire* ». Elle rappelle en outre que la loi prévoit un statut pour le chef de l'opposition, qui siège en tant que 7ème vice-président de l'assemblée nationale. Jusqu'ici, aucune des formations politiques membres de la Chambre basse ne s'est déclarée officiellement dans l'opposition et ne semble décidée à franchir le pas. Pour quérir une légitimité, les entités d'opposition, qui ne parviennent toujours pas à se fédérer, pourraient toutefois miser sur une partie de l'avis de la HCC, qui soutient que « *l'opposition non-parlementaire peut notamment invoquer la liberté de parole, la liberté de la presse et la liberté de réunion pour présenter publiquement ses revendications* ». Une carte que comptent jouer à fond les artisans de la Charte de l'opposition, en apportant des propositions alternatives au pouvoir et préparer, comme le martèle Lalatiana Ravalomanana, « *une alternance démocratique* ».

03/10 - Le Chef de l'État s'entoure d'une équipe de conseillers économiques. Elle est composée d'une dizaine de personnes sélectionnées pour la plupart pour leur parcours international. La presse note que plusieurs d'entre elles ont été des ministres ou proches collaborateurs des ex-présidents Ratsiraka et Ravalomanana. L'un de ces conseillers, Léon Rajaobelina, a été vice-président de Conservation internationale, une ONG de protection des espaces terrestres ou maritimes à forte biodiversité. Certains analystes avancent qu'il sera surtout en charge d'appuyer le chef de l'État dans l'élaboration d'une politique efficace de lutte contre le trafic des ressources naturelles, notamment le bois de rose, mais aussi d'être le sauf-conduit du régime dans les recherches d'aide pour la préservation des richesses naturelles. Un ingénieur agronome et économiste, ancien du FAO, François Rasolofo, devrait épauler le président de la République dans son ambition d'autonomie alimentaire et de devenir le grenier à riz de l'océan Indien. Pour *Le Courrier*, le fait que la présidence s'entoure d'une pléthore de conseillers est l'illustration de la méfiance du chef de la magistrature suprême envers le gouvernement Kolo. Au lieu de changer l'équipe gouvernementale, il a fait le choix de renforcer son équipe rapprochée.

04/10 - Avant d'aborder la prochaine session ordinaire de l'assemblée, la PMP (Plateforme pour la Majorité Présidentielle) se trouve dans une situation délicate². Censée réunir les députés qui soutiennent Hery Rajaonarimampianina, la cohésion de ses membres est plus que jamais remise en question. À commencer par la mouvance Ravalomanana, première formation politique, membre de la PMP avec 20 députés, qui est dans l'attente de la position de son leader. Faute d'avoir pu obtenir le renouvellement de son passeport, Marc Ravalomanana laisse entendre qu'il va cesser de collaborer avec le régime. Le VPM (Malagasy Miara-Miainga), autre grosse peinture de la PMP, avec 14 députés, pourrait lui aussi décider de quitter la plateforme. Le « *Convention du 14 octobre* » [Cf. rubrique suivante] arriverait donc à point nommé pour fédérer de nouveaux alliés du chef de l'Etat. « *Ce sera une PMP nouvelle formule. Une occasion pour les retardataires de prononcer leur réconciliation avec le président* », estime Serge Zafimahova, analyste politique. La mise en place de la PMP avait permis à Hery Rajaonarimampianina de surclasser le Mapar d'Andry Rajoelina à l'assemblée nationale. Grâce à cette alliance, il avait pu placer à la primature son homme, Roger Kolo, après un long bras de fer législatif avec le Mapar. Une page semble donc sur le point de se tourner.

06/10 - Marc Ravalomanana bascule dans l'opposition mais le ministre Roland Ravatomanga reste dans le gouvernement, dérouter ses partisans. Il a fait part à ses supporters de la déception de la population, confrontée à des problèmes sociaux et aux délestages, à celle de la communauté internationale pour le non-respect de la parole donnée par le pouvoir en place. L'ancien président indique qu'il poursuit ses consultations en Afrique du Sud avec le chef du gouvernement, des représentants des organisations internationales et des bailleurs de fonds. Marc Ravalomanana n'a pas encore donné de consignes quant à la position que devraient adopter les représentants de sa mouvance au sein des institutions de la IVème République. Le ministre de l'agriculture, Roland Ravatomanga, reste chef de délégation de la mouvance. Même statu quo pour Me Hanitra Razafimanantsoa et Guy Rivo Randrianarisoa, respectivement vice-présidente et questeur de l'assemblée nationale. Marc Ravalomanana justifie sa décision par le fait que son « *silence pourrait se traduire par une complicité avec le régime en place, qui ne cesse d'appauvrir la population malgache*. Il ajoute qu'« *avec ce régime, il n'y a aucun espoir de bonne gouvernance, de respect des droits de l'homme et de promotion de la démocratie* », manquements qui font échos aux exigences des bailleurs de fonds pour débloquer leurs aides. Pour *L'Express*, l'annonce du retrait du soutien de Marc

² Voir <http://p1.storage.canalblog.com/14/65/448497/99318182.pdf> - Impasse mexicaine, façon malgache
Justice et Droits de l'Homme à Madagascar

Ravalomanana constitue un nouveau revers stratégique pour l'ancien président, dans la perspective de son retour, après avoir misé sur la candidature de Jean-Louis Robinson à la présidentielle pour espérer gagner cette cause. Si jamais les députés de la mouvance désavouaient la position de Marc Ravalomanana, ce serait sa fin politique, du moins pendant le mandat de Hery Rajaonarimampianina. Son clan a été affaibli. Une nouvelle scission pourrait être fatale.

Normalement, c'est une personnalité de la mouvance Ravalomanana qui devrait diriger l'opposition à l'assemblée après la décision de l'ancien président de basculer officiellement dans l'opposition, note *Midi*. Mais le Mapar ne l'entendrait pas de cette oreille et pourrait faire obstacle à l'accession de la mouvance Ravalomanana au poste de 7ème vice-président. Si le Mapar et la mouvance Ravalomanana se déclarent tous les deux dans l'opposition, il y aura une élection pour départager les deux entités. Statistiquement, le Mapar devrait l'emporter mais il n'a pas encore fait le choix de basculer dans l'opposition à celui qu'il avait soutenu à la présidentielle et les scissions qui se sont produites en son sein pourraient compromettre ses chances. L'ancienne ministre de la justice, Christine Razanamahasoa, pourrait postuler sous l'étiquette Mapar, tandis que Guy Rivo Randrianarisoa représenterait la mouvance Ravalomanana. L'ancienne ministre de la justice continue de revendiquer pour sa formation le poste de premier ministre en cas de remaniement.

09/10 - Les anciens parlementaires de la mouvance Ravalomanana annoncent qu'ils rallient l'opposition. « *C'est l'ordre de notre chef de file* », affirment-ils. Interrogés sur le cas du ministre et chef de délégation Roland Ravatomanga et des députés de la mouvance, ils refusent de se prononcer : « *A eux de décider* ». Une manière de faire comprendre que le ministre est libre de quitter ou non le gouvernement. Les militants de la mouvance, réunis au Magro, font pression pour que Roland Ravatomanga démissionne. Ils ne peuvent exiger des députés élus qu'ils renoncent à leur mandat mais ils leur demandent de quitter les groupes parlementaires qui soutiennent le régime et de se déclarer officiellement opposants. *L'Express* estime que la conjoncture actuelle pourrait faire en sorte que « *la mouvance Ravalomanana du Magro* » vienne gonfler les rangs des opposants extra-parlementaires, étant donné que jusqu'ici, la position anti-pouvoir de l'ancien président reste sans écho auprès des députés du groupe parlementaire TIM. « *Si je devais quitter mon poste, je demanderais l'avis du président Ravalomanana, mais aussi celui du président Rajaonarimampianina* », réplique le ministre en réponse aux attaques des militants.

25/10 - La décision de certains députés de la mouvance Ravalomanana de s'opposer à la motion de censure aggrave les dissensions au sein de ce courant. Après le retour de l'ancien président, les 21 députés TIM ont annoncé leur basculement dans l'opposition et leur départ de la PMP, conformément aux consignes de leur mentor mais Me Hanitra Razafimanantsoa et Guy Rivo Randrianarisoa, les deux représentants de la mouvance au sein du bureau permanent de l'assemblée, ne cautionnent pas la position officielle. Ils sont parvenus à convaincre quelques députés de la mouvance à s'opposer à la motion de censure. Le ministre de l'agriculture, Roland Ravatomanga, n'a toujours pas renoncé à son portefeuille. Les militants du Magro condamnent les trois personnalités, qu'ils accusent de vouloir s'accrocher à leur « *seza* ». Ces querelles internes éclipsent la situation de Marc Ravalomanana, dont le maintien en résidence surveillée se prolonge.

10/10 - Laisoa Jean-Pierre, député d'Antalaha démissionne du groupe parlementaire HVM dont il a été l'initiateur, selon *Midi*. Surnommé « *le roi du bois de rose* », il a contribué à la victoire de Hery Rajaonarimampianina à la présidentielle dans la partie Nord de l'île et a été le principal artisan de la Plateforme pour la majorité Présidentielle (PMP), qui stabilisait le pouvoir de Hery Rajaonarimampianina à l'assemblée nationale. 10 autres membres du parti ont annoncé leur démission.

10/10 - Les rumeurs selon lesquels les camps militaires à Antananarivo seraient consignés se font insistantes. Les responsables militaires restent évasifs sur la question. « *Au sein de l'armée, aucun renseignement n'est pris à la légère. Si des informations douteuses nous parviennent, il appartient à l'Etat-major d'en estimer la pertinence et d'évaluer le niveau de risque pour donner ensuite des instructions aux chefs des corps. Mais je tiens à souligner que la mesure actuelle est une procédure normale* » explique le général Béni Xavier Rasolofonirina, chef d'Etat-major. Une tentative de prise de force du palais de la primature, à Mahazoarivo, serait à l'origine de ces mesures. Des indiscretions affirment qu'« *un officier général, dont l'identité n'est pas encore connue, est à la base de cette tentative de prise de palais* ». Pour certains observateurs, ces rumeurs pourraient n'être qu'une tentative de pression morale exercée sur Roger Kolo, premier ministre, qui est actuellement sous les feux croisés des critiques.

10/10 - Roger Kolo arrive au terme du délai de 6 mois qui lui a été accordé pour faire ses preuves. Il va devoir s'atteler à l'évaluation de son équipe, le chef de l'Etat lui ayant délégué cette tâche. Le bilan devrait être publié officiellement d'ici fin octobre. *Tribune* n'a aucun doute : celui-ci sera très positif ! Le président de la République, censé contrôler les actions du gouvernement et apprécier les défaillances qui pourraient justifier un changement de gouvernement, a déjà fait savoir que les piètres performances de l'équipe pouvaient trouver leur source dans le retard pris par la communauté internationale pour la levée des

sanctions. L'Express écrit : « *Pauvres de nous qui croyions, comme cela a été ressassé durant toute la campagne électorale, et même après, que l'argent était là et n'attendait plus que la mise en place des institutions élues de manière démocratique. La parenthèse est fermée* ». Le premier ministre, attaqué de toutes parts, admet qu'il pourrait être contraint à laisser la place : « *Je suis prêt à partir si on me le demande* », a-t-il déclaré. Mais « *qui va évaluer le premier ministre ?* », se demande Tribune. « *On ne le sait pas encore* », écrit-il.

23/10 - Le ministre de l'énergie, Fienena Richard, limogé. Sa mauvaise gestion du dossier Jirama lui aurait été reprochée. L'intérim est assuré par le ministre chargé de l'économie et du plan, le général Herilanto Raveloharison. Richard Fienena aura donc été le premier à avoir été évalué, jugé puis sanctionné un peu plus de six mois après la nomination gouvernement Kolo. La fin des délestages avait été l'une des principales promesses électorales de Hery Rajaonarimampianina, alors que la situation n'a fait qu'empirer depuis son accession au pouvoir. Fienena Richard était le seul ministre du parti VPM-MMM, l'entité de l'ancien vice-premier ministre Hajo Andrianainarivelo, à siéger dans le gouvernement Kolo. Certains membres du parti s'insurgent contre ce limogeage et expliquent que le ministre n'est qu'un fusible car c'est le régime tout entier qui est défaillant. Le parti dispose de 15 députés élus sous sa bannière et constitue la troisième force politique au niveau de l'assemblée, après le Mapar et le Tim. Va-t-il continuer à soutenir la majorité présidentielle ? La question est posée. Un député élu sous les couleurs VPM-MMM fait remarquer que la question financière est la principale cause de ces délestages. Pourquoi dans ces conditions le DG de la Jirama et le ministre des finances ne subissent-ils pas le même sort que Fienena Richard ? D'autres rappellent que le ministre des finances de la Transition n'était autre que l'actuel président de la République. Le VPM-MMM laisse entendre que Fienena Richard a été sanctionné pour ne pas avoir cautionné l'iniquité dans la gestion géographique des délestages. Il aurait reçu l'ordre de ménager la capitale en raison des risques politiques. Certains élus du parti font remarquer que si ce sont des défaillances techniques qui ont motivé l'éviction de Fienena Richard, il ne devrait pas être le seul. Ils dénoncent à ce titre « *l'incompétence* » du ministre de l'élevage, Martin Randriamampionona, qui ferme les yeux sur le fonctionnement de certains abattoirs aux mains des Chinois, qui abattent des centaines de têtes par jour provenant de trafics de zébus. Dans le collimateur également le ministre de l'agriculture, Roland Ravatomanga, seul représentant de la mouvance Ravalomanana, incapable de juguler l'invasion acridienne.

21/10 - Le spectre de la motion de censure menace à nouveau l'exécutif en ce début de session ordinaire de l'assemblée nationale. Le groupe Mapar (pro-Rajoelina), galvanisé par les derniers déboires de l'exécutif, ne se gêne pas pour remettre en cause l'efficacité du gouvernement. Une collecte de signature pour lancer une motion de censure aurait déjà rallié une centaine de députés. La plate-forme présidentielle PMP, laborieusement constituée, a volé en éclats. Les députés du groupe parlementaire TIM, passés dans l'opposition, ont prévenu, ils porteront la lutte pour « *la libération* » de Marc Ravalomanana dans l'hémicycle de la Chambre basse. Le HVM, à travers son président Rivo Rakotovaio, lance un appel au dialogue et la négociation pour tenter de calmer le jeu. Le climat d'instabilité qui prévaut à l'assemblée nationale pourrait faire reculer les bailleurs de fonds et retarder encore une fois le déblocage des fonds, alors que la situation socio-économique ne cesse de se dégrader. L'examen de la loi de finances à l'ordre du jour de cette session ordinaire risque d'être occulté par les péripéties politiques. Le projet de loi concernant les communes à statut particulier, particulièrement le dossier Antananarivo, reste un sujet brûlant qui pourrait être source d'un bras de fer entre les députés et l'exécutif. L'effet domino d'une motion de censure serait « *incommensurable* », avancent des députés proches du régime. Celle-ci pourrait en effet conduire à l'adoption d'une motion d'empêchement contre le président de la République, si celle-ci parvenait à rassembler plus des 2/3 des suffrages.

22/10 - Jean-Max Rakotomamonjy, président de l'assemblée nationale, s'efforce de calmer le jeu. Il confirme l'existence de tensions avec l'exécutif, qui aurait pu conduire au vote d'une motion de censure. Celle-ci n'aurait, en fin de compte, pas pu recueillir le nombre de signatures requis. La Constitution stipule en effet qu'« *une motion de censure n'est recevable que si elle est signée par la moitié des membres composant l'assemblée nationale. La motion n'est adoptée que si elle est votée par les deux tiers des membres* ». Depuis la mise en place de ce nouveau parlement, c'est la quatrième fois qu'une menace de motion de censure est brandie. La situation reste très délicate pour le gouvernement, qui ne sait plus précisément sur quelles forces politiques compter. Si le TIM a fait le choix de rallier l'opposition, la situation est moins claire pour le groupe Mapar : il se refuse toujours à franchir le pas mais serait néanmoins à l'origine de l'initiative. Les observateurs rappellent que le président de la République dispose d'une arme, celle de la dissolution, qui pourrait dissuader les députés de poursuivre leur projet de motion de censure.

Cette deuxième session ordinaire devait être consacrée à l'examen du projet de budget mais le gouvernement n'a pas rendu sa copie. Le projet de loi de finance 2015 ne sera pas prêt avant la fin de ce mois. Jean-Max Rakotomamonjy a lancé un appel à l'exécutif pour que ce texte soit remis dans les meilleurs délais. L'explication peu convaincante avancée par le ministère des finances pour justifier ce retard tient au

fait que les financements extérieurs se font attendre. Ils ne seront disponibles que début 2015, après le bouclage du Plan national pour le développement (PND). *Tribune* écrit : « *Heureusement pour l'exécutif que les députés ne se formalisent pas pour la loi des finances, trop occupés qu'ils sont par leurs histoires de motion de censure, de groupe parlementaire en implosion ou autres revendications personnelles. (...) Quand la loi de finances arrivera, ils n'auront qu'à lever la main pour l'adopter et le tour sera joué, ils sont payés pour* ». Pour *Tananews*, l'adoption de la loi de finances par les députés n'est de toutes façons qu'une simple formalité, à partir du moment où celle-ci est approuvée par les bailleurs de fonds.

Le statut particulier de quelques villes, dont la capitale, dans le cadre de la loi sur la décentralisation, devait être l'un des sujets majeurs de cette session mais là encore, le projet de loi n'est pas prêt... Le ministère de l'intérieur précise qu'il appartient aux députés de formuler une contre-proposition puisque c'est l'assemblée qui avait rejeté le projet soumis par l'exécutif.

Pour *L'Express*, le chantage à la motion de censure ne vise pas à sanctionner les mauvaises performances du gouvernement mais à faire pression pour la satisfaction des « caprices parlementaires ». Lorsque le premier ministre a fait son entrée dans l'hémicycle, des voix se sont fait entendre pour réclamer « *le 4X4* » promis. Les députés espéraient en effet être gratifiés des 300 véhicules 4X4 « *confisqués* » à l'ex-premier ministre Camille Vital. Mais il semble que le pouvoir ait donné une autre destination à ce parc. Avant le démarrage de la session, Roger Kolo avait dû passer des heures à discuter à huis-clos avec le président de l'assemblée pour débayer le terrain. Il a pu obtenir l'assurance d'une session tranquille contre une promesse de livraison rapide de ces véhicules. « *Le décor est ainsi planté dans cette session éminemment budgétaire. Aucun député ne s'en soucie. Les débats de fond sont ainsi royalement occultés à l'image du problème d'énergie, de la pauvreté, du réchauffement climatique, de l'éducation, de la santé et autres défis du développement* ». Pour le quotidien, « *il faudra une autre assemblée pour y arriver et, dans la foulée, donner au pouvoir une vraie stabilité avec de nouveaux députés qui seront d'abord élus selon leur moralité. Trafiquants, mauvais contribuables, vestes à multiples faces s'abstenir. Tout cela passe par une dissolution de l'actuelle assemblée. Reste à savoir si le président aura le courage de le faire ou s'il préfère se faire doubler* ». Une élue de Mahajanga n'a pas hésité à révéler que les députés auraient été soudoyés pour qu'ils renoncent au projet de motion de censure. Et ce sont ceux-là même qui ont formé ce projet qui auraient été les premiers à l'abandonner. L'influent député d'Antalaha, Laisoa Jean-Pierre, qui a récemment quitté la formation HVM, serait également l'un des instigateurs du projet de motion de censure, auquel il aurait par la suite décidé de renoncer, après avoir fait la démonstration de son influence au sein de l'hémicycle.

24/10 - La motion de censure repoussée. D'après le *Mapar*, favorable à cette motion, 101 députés ont déclaré y être opposés, alors que 76 s'étaient manifestés en sa faveur. L'effectif de l'assemblée étant de 151 membres, tout porte à croire qu'il y a eu des tractations en coulisse pour convaincre certains opposants à renoncer. *La Nation* dénonce les chantages auxquels se sont livrés les députés « *pour grappiller quelques liasses de billets et pour ensuite faire passer à la trappe une motion de censure qui, après avoir servi d'épouvantail pour faire trembler le gouvernement, n'intéresse personne en réalité* ». « *Une fois de plus, la nécessité du débat sur le sujet avait été éludée. Il aura suffi au gouvernement de mettre la main à la poche pour faire basculer la donne* », note encore le quotidien. Pour *La Gazette*, le revirement des députés pourrait trouver son origine dans l'engagement du pouvoir de leur attribuer un 4x4 qu'ils pourront conserver au terme de leur mandat. Le chef de l'Etat ne disposant d'aucun élu à l'assemblée, « *il lui a fallu 'acheter' au marché de Tsimbazaza* », écrit *L'Express*. Le marchandage aurait mis en exergue le rôle trouble joué par les deux poids lourds financiers de l'assemblée, qui ont quitté récemment la formation HVM. Pour *Le Courrier*, « *les citoyens ne peuvent qu'être estomaqués par le retournement de la situation qui s'est produit en faveur du pouvoir, et ce, par le biais du plus vieux métier du monde exercé en toute impunité par ceux qui servent au pays de législateurs* ».

29/10 - Les forces en présence à l'assemblée nationale sont pratiquement équilibrées et aucun groupe parlementaire ne dispose d'une majorité concrète selon le président de la chambre basse, Jean-Max Rakotomamonjy.

27/10 - La Bianco va enquêter sur les soupçons de corruption autour de la motion de censure. Il s'agit d'un premier grand test pour le nouveau directeur de la Bianco pour démontrer sa crédibilité, face à une opinion publique qui demeure sceptique quant aux marges de manœuvre dont il dispose. Après les collectes de signatures pour la motion de censure et la « *contre-motion de censure* », c'est l'heure du déballage public, note *Tribune*. Naivo Raholdina du *Mapar* et Laisoa Jean-Pierre du HVM s'accusent mutuellement de corruption et de trahison. Le site ajoute : « *Si les députés sont contre la motion de censure, soit ils ne signent pas la pétition pour le lancement de la motion de censure, soit ils procèdent au vote et rejettent la motion de censure, tout simplement. La collecte de signatures contre la motion de censure que Rivo Rakotovoao, président du HVM, a arrachées aux députés est une aberration non prévue par aucun texte* ».

Le président de l'assemblée nationale, Jean Max Rakotomamonjy, affirme qu'il n'était même pas au courant de « l'existence de la liste des 101 députés ayant contesté la motion de censure, ni la liste des 87 parlementaires qui ont soutenu ce projet ». De même il doit tout ignorer de la distribution d'argent relative à ce projet.

28/10 - Les députés réclament un passeport diplomatique. L'élu d'Antsohihy, Jao Jean, tristement célèbre pour des affaires de mœurs qui l'avaient mis en cause durant la Transition, a déposé une proposition de loi qui leur octroie le statut de diplomate aux contrôles aéroportuaires, les exonérant du contrôle de leurs bagages. La mesure bénéficierait à leur famille et assistants parlementaires. La proposition est jugée « indécente » par *L'Express*. Le texte entre dans le cadre du débat portant sur les « droits et privilèges inhérents aux fonctions de député ». La proposition aurait cependant peu de chance de pouvoir être adoptée car elle entrerait en conflit avec le règlement de l'OACI. Son adoption ne manquerait pas de discréditer un peu plus l'Aviation civile de Madagascar (ACM), alors que la compagnie Air Madagascar est toujours dans l'attente de sa sortie de l'annexe B de l'UE, la liste noire qui lui interdit l'accès à l'espace aérien européen. Et ce d'autant plus que plusieurs élus sont des opérateurs économiques jouissant d'une réputation sulfureuse. Sous certaines conditions, le gouvernement pourrait opposer l'irrecevabilité du texte. La HCC pourrait aussi être appelé à trancher, sur demande du premier ministre ou du président de l'assemblée.

Le PNUD dispense une formation sur la bonne gouvernance à une trentaine de députés. Constat des formateurs : les députés ignorent leur véritable rôle. La mission des députés ne consiste pas seulement à voter les projets de loi, leur rôle ne se limite pas seulement à faire aboutir les revendications de leur circonscription. Ils sont aussi le contre-pouvoir de l'exécutif et ils ont l'obligation de le contrôler, expliquent les formateurs dépêchés par le PNUD. Le pouvoir législatif doit être la mauvaise conscience du pouvoir exécutif. L'un des députés en formation avoue que bon nombre des élus savent à peine lire et comprendre les textes soumis au vote, ce qui fait que nombre de textes sont adoptés sans discussion et que les votes sont facilement influençables, quand ils ne sont pas purement et simplement achetés. La motion de censure fait partie des outils de contre-pouvoir mis à la disposition des députés mais l'actualité récente démontre qu'elle est comprise comme un outil de chantage vis-à-vis des gouvernants.

30/10 - Jean-Éric Rakotoarisoa, professeur de droit constitutionnel, élu par ses pairs président de la HCC. Pour la première fois, un non magistrat aura à diriger l'institution. L'élection a eu lieu alors que l'effectif des juges constitutionnels n'est pas au complet. Il reste encore à renouveler les deux représentants du Sénat, institution de la IV^{ème} république qui n'est pas encore en place. Dans l'attente, les deux représentants de l'ancien Sénat continuent à siéger et ils ont pris part au vote. Jean-Éric Rakotoarisoa était le seul candidat et il a été élu à l'unanimité. Ancien membre du SeFaFi, il fait partie des trois juges nommés par Hery Rajaonarimampianina. Son élection, probablement prévue de longue date, est hautement stratégique pour le président de la République. Sa voix est prépondérante en cas de partage des voix. Lors des différentes réunions de négociations de sortie de crise, Jean-Éric Rakotoarisoa était intervenu en tant que consultant juridique de l'OIF. Il figure parmi les plumes qui ont rédigé les Accords politiques de Maputo en 2009.

► Le projet avorté de « Convention du 14 octobre »

02/10 - Une réunion entre plusieurs entités et personnalités politiques en gestation. Prévues pour le 14 octobre, elle aurait pour objectif de négocier un changement de l'équipe gouvernementale. Une source avisée affirme que « la situation fait qu'un remaniement, voire un changement du gouvernement est incontournable, il faut juste un habillage pour le faire ». D'anciens proches d'Andry Rajoelina, dissidents, qui ont raté le train lors de la formation du gouvernement actuel seraient sur les rangs. Hery Rajaonarimampianina laisse entendre de son côté qu'après une phase d'évaluation, un éventuel remaniement n'est pas exclu, sans aller jusqu'à envisager le changement de premier ministre. Une réponse qui tranche avec ses déclarations antérieures et qui confirme les rumeurs persistantes de ces derniers mois sur de prochains changements au sein de l'exécutif. Le comité d'organisation du congrès des opposants se félicite de ce projet, qui permettra, selon lui, de clarifier la situation et de connaître quels sont les véritables opposants. Il reste que, en conformité avec le dernier avis rendu par la HCC, la désignation officielle du chef de l'opposition est une prérogative exclusive de l'opposition parlementaire. Si aucun groupe parlementaire ne se dresse en opposant, le siège du 7^{ème} vice-président restera vacant. La conséquence en sera que la démocratie représentative soutenue par l'avis de la HCC sera boiteuse car « ne pouvant pas prendre part aux débats à l'assemblée nationale, l'opposition sera cantonnée à un rôle d'interpellation, au même titre que la société civile », explique la juriste Sahondra Rabenarivo.

Si les évaluations sont basées sur des critères de réussite, très rares seraient les reconduits dans ce remaniement, juge *Tribune*. On compte sur les doigts d'une seule main les ministres qui se sont vraiment distingués par leurs performances, estime le site, qui ajoute : « *Le chef du gouvernement, Kolo Roger, est*

considéré par beaucoup comme le maillon faible de l'exécutif. Ses trente ans loin du pays l'ont desservi, il ne connaît pas grand-chose à de nombreux domaines et se défile au moindre problème. On ignore ce qu'il fait vraiment, et il n'a pas l'air d'avoir beaucoup d'autorité sur son équipe ». Dans le collimateur des observateurs, le ministre de l'énergie pour les délestages interminables et persistants, le ministre de l'environnement et des forêts pour son incapacité à résoudre le trafic de bois de rose, le ministre de l'éducation pour sa gestion de la crise des maîtres Fram et la question de la gratuité des inscriptions dans les écoles primaires. Le ministre de la communication et des relations avec les institutions, enfin, pour son fameux texte de loi sur la cybercriminalité et notamment son article 20 liberticide. Les scandales d'Air Madagascar, la lutte infructueuse contre l'invasion acridienne, l'insécurité grandissante, le retard dans la présentation du plan national de développement... Les ministres chargés de ces problèmes ont failli, conclut le site.

Cette Convention concoctée par les proches du régime viserait entre autres à la mise en place du nouveau gouvernement et à la révision de la Constitution. Une sorte de « feuille de route bis », écrit *Tribune* qui ne voit pas en quoi ce chantier serait de nature à aider à résoudre les problèmes socio-économiques urgents. Seront invités les partis politiques proches du pouvoir, les candidats malheureux à la présidentielle, les syndicats, les ordres des professions libérales, les chancelleries étrangères et des représentants du secteur privé. La date du 14 octobre est une date importante pour l'histoire de Madagascar. C'est à cette date, en 1958, que les pères fondateurs ont proclamé la naissance de la République. Pour *La Gazette*, Hery Rajaonarimampianina instrumentalise cette date anniversaire pour tenter de prendre un nouveau départ après un début de mandat calamiteux. Mais pour le quotidien, cette initiative n'a plus sa raison d'être. La Transition est achevée, il appartient au nouveau pouvoir de faire face aux responsabilités qui lui incombent. Le changement éventuel de gouvernement relève de sa compétence exclusive, il n'appartient pas à une quelconque Convention de définir la composition de la nouvelle équipe.

08/10 - La « Convention du 14 octobre » devrait déboucher sur la création d'une « Plateforme pour la stabilité ». Rivo Rakotovo, ministre de l'aménagement du territoire, de l'infrastructure et de l'équipement et président du parti présidentiel HVM, admet être à l'origine de cette initiative visant à renforcer le pouvoir en place, laissant entendre que le régime est vacillant et qu'un renforcement est nécessaire. « *Si maintenant, nous basculons à nouveau dans une crise, cela serait catastrophique, car le pays est déjà fortement mal en point* », lance-t-il. L'opinion voit déjà dans cette Convention une « *mascarade* » dissimulant une nouvelle chasse aux sièges. Dans son élan, le ministre a soutenu que « *tous les participants ne deviendront pas forcément ministre* ». Des mots qui intriguent *L'Express*. « *Cette Convention s'annonce comme une nouvelle feuille de route, qui ne serait pas bénéfique au pays* », juge Ralison Andriamandranto, coordinateur du SeFaFi. Les partisans de la réconciliation nationale préconisée par les proches de Zafy Albert condamnent cette initiative. Les anciens parlementaires de la Transition, en revanche, y adhèrent, espérant secrètement que la signature de cette Convention aboutisse à la mise en place d'une « *Transition bis* » qui leur offrirait de nouveaux « *débouchés* », note *Midi*. L'amical des anciens membres du CST et sénateurs préconisera à cette occasion l'organisation d'une conférence des bailleurs de fonds.

10/10 - Le président du parti présidentiel HVM, Rivo Rakotovo, confirme l'annulation de la « Convention du Panorama du 14 octobre ». Les polémiques provoquées par cette initiative ont eu raison du projet. « *Nous voulons rencontrer toutes les forces vives du pays d'une manière générale afin de tenter de redorer l'image des politiciens malgaches* », explique-t-il pour justifier cette reculade. Le projet a en effet été perçu dans une frange de l'opinion comme une manière de redistribuer les « *chaises* » entre politiciens. Selon *La Gazette*, les membres du bureau politique du HVM se sont rendu compte que leur formation politique, dépourvue de bases solides, risquait de perdre le contrôle des opérations.

16/10 - Création d'une entité pour « la protection du choix du peuple et de la légalité » (MSA). Face aux attaques que subit le pouvoir, avec le retour surprise Marc Ravalomanana et les défections qui se multiplient au sein des formations politiques PMP et HVM, les partisans de Hery Rajaonarimampianina s'organisent. Avec Mohamed Rachidy, conseiller spécial du chef de l'Etat, nommé de secrétaire général, la MSA rassemble les conseillers présidentiels ainsi que les membres du gouvernement et des députés, notamment les dissidents du Mapar d'Andry Rajoelina. Le parti HVM est logiquement fortement représenté mais la MSA accueille de nombreuses personnalités écartées du pouvoir, particulièrement d'anciens noms de la « *révolution orange* » de 2009 et des figures de la Transition.

La composition de la MSA s'apparenterait à l'objectif de Rivo Rakotovo, ministre de l'aménagement du territoire et président du HVM, qui a dû renoncer à organiser sa « Convention du 14 octobre ». Pour le quotidien, la création de cette entité pourrait indiquer qu'en raison des actuelles péripéties, le pouvoir de Hery Rajaonarimampianina vacille et que le HVM, dont la vocation première est de protéger le chef de l'Etat, peine à s'imposer. Pour certains membres de la MSA, en faire partie pourrait être un tremplin électoral ou une voie d'accès à un siège au futur Sénat ou au gouvernement en cas de remaniement. *La Gazette*

rappelle que la plateforme PMP avait été financée l'homme d'affaires Jean-Pierre Laisoa, député d'Andapa, qui vient de faire défection.

► Le retour de Marc Ravalomanana et son placement en résidence surveillée

13/10 - Marc Ravalomanana annonce son retour imminent. Afin d'éviter les débordements, l'ancien président a interdit à ses partisans d'organiser un comité d'accueil. L'annonce de ce retour a été faite lors d'une communication téléphonique avec ses supporters réunis au Magro. « *Je n'envisage pas d'apporter des troubles, au contraire, mon retour apportera la paix, la sécurité et le Fihavanana. (...) Je rentrerai directement à mon domicile à Faravohitra où je donnerai une conférence de presse* », déclare-t-il.

14/10 - Rentré d'exil par surprise, Marc Ravalomanana a été arrêté pour être « mis en sécurité ». Après de multiples tentatives pour rentrer au pays, l'ancien président a atterri en terre malgache après 5 ans, 6 mois et 26 jours d'exil. Lors de sa dernière intervention par téléphone le 11 octobre il avait annoncé son retour imminent, sans en préciser la date. L'ancien président a donc organisé son retour dans la plus grande discrétion. Selon les déclarations de l'ancien député Henri Randrianjatovo, Marc Ravalomanana aurait d'abord trouvé refuge dans les locaux d'une ambassade avant de faire un tour dans les quartiers de la capitale et de rejoindre son domicile au petit matin. C'est par avion privé que l'ancien président est arrivé de Johannesburg. Ses proches affirment qu'il était accompagné d'éléments de la SADC. Marc Ravalomanana a cependant déclaré qu'il était « *rentré sans passeport et tout seul* » : « *Je n'ai de compte à rendre à personne puisque je suis un citoyen malgache* », s'est-il justifié. D'après *Tribune*, l'avion spécial serait arrivé à Ivato vers 4 h du matin. Une voiture de l'ambassade d'Afrique du Sud serait venue le chercher pour le déposer à son domicile. D'autres sources évoquent une arrivée dans le Sud du pays, l'ancien président ayant ensuite rejoint Antananarivo par la route.

Marc Ravalomanana a été aperçu pour la première fois au balcon du nouveau siège de sa station MBS sise à son domicile de Faravohitra, en compagnie de son épouse, de son fils Tojo et de sa garde rapprochée. Il a été acclamé par la foule, qui s'est rapidement massée dans le quartier.

Les conditions de ce retour sont pour l'instant assez floues. « *On l'a appris ce matin alors qu'il était déjà chez lui. Ce n'était pas prévu* », explique la correspondante de *France 24*. « *On ne sait pas comment il est rentré. Il a refusé de répondre à cette question. Il n'a pas voulu qu'on lui demande ni quand, ni comment il est rentré. Il a juste dit qu'il est rentré sans passeport et que c'était plus ou moins avec le concours des autorités sud-africaines* ». La journaliste, qui a assisté à l'allocution improvisée de l'ancien président, rapporte qu'il a tenu un discours pacifique « *mais il a quand même dit que le président actuel a certes la reconnaissance internationale mais qu'il n'est pas légitime aux yeux du peuple* ». Il a encore lancé : « *J'étais président en exercice quand j'ai quitté le pays, maintenant que je suis de retour, le peuple malgache sait ce qu'il a à faire* ». Marc Ravalomanana a annoncé sa détermination à se réconcilier avec l'ancien président de la Transition, Andry Rajoelina. « *Si je suis venu c'est parce que j'ai les solutions aux problèmes* », a-t-il déclaré, après avoir constaté, dit-il, l'anarchie qui règne dans la capitale, laissant entendre qu'il n'attendra pas 2018 pour accéder au pouvoir et mettre en œuvre son programme de redressement.

Le directeur de cabinet de la présidence rappelle que Madagascar est un Etat de droit. Il appartiendra donc à l'Etat de décider des suites à donner à ce retour considéré comme « *une provocation* ». Il affirme que l'Etat n'était pas informé de ce retour. Une enquête devra être ouverte, prévient-t-il.

Marc Ravalomanana été arrêté par des éléments des forces spéciales juste après l'allocution improvisée tenue au balcon de son domicile devant des partisans. Il leur avait demandé peu avant de le protéger au cas où les forces de l'ordre interviendraient. Celles-ci avaient au préalable dispersé la foule avec des gaz lacrymogènes. Elles assurent avoir procédé à cette arrestation pour la propre sécurité de l'ancien président. « *Une quarantaine d'éléments des forces spéciales ont forcé le portail du domicile du président en tirant sur la serrure. Après avoir fouillé de fond en comble le domicile, les forces de l'ordre l'ont trouvé et emmené, maintenu par deux éléments cagoulés* », relate une source proche de l'ex-dirigeant.

Le colonel Florens Rakotomahanina, commandant de la circonscription de gendarmerie, précise : « *Je ne suis pas au courant de ce qui s'est passé au domicile de Marc Ravalomanana, notre mission était de gérer la sécurité des biens et des personnes aux alentours. Ce sont les éléments de l'unité spécialisée de la gendarmerie qui sont intervenus* ».

Marc Ravalomanana a été placé en garde à vue au Toby Ratsimandrava et devait être ensuite placé en résidence surveillée. Les autorités ont mis en place des barrages au centre-ville afin d'empêcher la population de se rendre au camp de la gendarmerie.

À la suite de l'arrestation, son épouse, Lalao Ravalomanana, a tenté de calmer les esprits alors que de nombreux partisans de son mari étaient rassemblés devant leur domicile : « *On n'a rien fait de mal. Soyons sages, gardez votre calme* ».

Patrick Rajoelina, proche de Hery Rajaonarimampianina, avait annoncé sur son compte *Twitter* qu'une rencontre entre l'ancien président et le chef de l'Etat devait avoir lieu en fin de journée mais les événements se sont bousculés...

Hery Rajaonarimampianina a réagi en fin d'après-midi dans une allocution perturbée par un délestage généralisé sur la capitale : « *Nous l'avons déjà dit, le retour de Marc Ravalomanana à Madagascar devait entrer dans le processus de réconciliation nationale. Nous ne pouvons pas accepter un tel dérapage. (...) Il ne m'a pas contacté. Il est vrai qu'un citoyen malgache peut circuler librement sur le territoire national, par contre, le cas de Marc Ravalomanana est un cas particulier dès lors qu'il s'agisse de sa sécurité personnelle et de la sécurité publique* ». « *Les forces de l'ordre ont décidé de prendre leur responsabilité. Marc Ravalomanana n'a pas été arrêté, n'a pas été emprisonné, mais a été mis en sécurité à l'abri des différentes menaces qui pèsent contre lui* », ajoute le président de la République. Concernant les affirmations de Marc Ravalomanana selon lesquelles il a bénéficié du soutien de certains membres de la communauté internationale, le chef de l'Etat lui demande de fournir des preuves de ses déclarations. « *J'aimerais dire à tous mon attachement à la réconciliation nationale. J'y ai travaillé durant plusieurs mois. C'est dans ce cadre que je reste disponible à toutes discussions mais dans le respect du peuple malgache et de la paix sociale. J'appelle ainsi les uns et les autres à rester calme et demeurer dans l'unité nationale pour permettre au gouvernement de résoudre en toute sérénité ce problème* », a encore déclaré le président de la République.

Plusieurs personnalités politiques de la Grande île ont réagi à ce retour et son placement en résidence surveillée, à commencer par Tabera Randriamanantsoa, proche de l'ancien président Albert Zafy : « *Nous condamnons fermement cette arrestation qui n'est pas conforme à la volonté d'avancer dans le sens de la réconciliation nationale. Nous exigeons la libération immédiate de Marc Ravalomanana* ».

Jean-Brunel Razafintandrandrao du Mapar d'Andry Rajoelina a, quant à lui, affirmé « *ne pouvoir encore s'exprimer pour l'instant car le Mapar est encore en pleine concertation actuellement* ».

« *Au vu des événements de ce jour et du retour non-concerté de l'exilé Marc Ravalomanana, nous tenons à réaffirmer la légalité du changement exprimé par le vote populaire lors des dernières élections. Nous demandons à l'État de mettre en œuvre la stricte application de la loi et exprimons aux institutions chargées de l'appliquer notre totale confiance pour cela* », déclare le député Paul Bert Rakotoarimanana, dit Rossy, artiste très populaire à Madagascar.

L'Eglise réformée FJKM prévoit d'organiser un culte de soutien à Marc Ravalomanana. Ses responsables rappellent que l'ancien chef de l'Etat est toujours vice-président laïque de leur Eglise. Elle dénonce les violences qui ont accompagné l'arrestation. Une délégation de l'Eglise, composée des membres du bureau central, a assisté à l'arrestation, qualifiée de « *musclée* ».

L'association des victimes du 7 février 2009 (AV7) a récemment demandé la saisie des biens de l'ancien président en réparation des dommages subis. Certains Malgaches, explique-t-on, gardent la nostalgie de son passage au pouvoir, qui a coïncidé avec une période de forte croissance économique. Il n'a jamais reconnu la valeur juridique des condamnations prononcées à son encontre, estimant qu'elles avaient été prononcées par un « *tribunal fantoche* », et par contumace. En juillet cependant, il s'était dit prêt à comparaître devant une cour malgache présentant toutes les garanties d'impartialité pour répondre des accusations portées contre lui.

Suite à l'interpellation, des discussions ont été engagées avec les autorités, indiquent ses avocats. Le président de la République ayant déclaré qu'il s'agit de sécurisation et non d'arrestation, le pouvoir est donc totalement responsable de sa protection, ont-ils souligné. La mouvance. Rejette toute idée de nouvelle expulsion.

Depuis 2009, Marc Ravalomanana été empêché à plusieurs reprises de revenir à Madagascar, par peur de débordements. La communauté internationale a aussi dû exercer d'extraordinaires pressions pour qu'il ne se présente pas à la présidentielle fin 2013, ni lui, ni son épouse, afin d'éviter de raviver les tensions.

15/10 - « La vie socio-politique est bouleversée depuis l'arrivée inopinée et l'arrestation de Marc Ravalomanana », titre *Tribune*. Sa famille a organisé une conférence de presse à son domicile, sa mouvance a tenu un meeting au Magro et le FJKM se mobilise. Marc Ravalomanana a été kidnappé, dénonce son fils Tojo. Les forces de l'ordre ne disposaient pas de documents officiels pour l'arrêter, précise-t-il, montrant aux journalistes les traces de balles tirées au travers des portes et l'état des huisseries saccagées par les forces spéciales. À ses yeux, ces agissements attestent du non-respect des droits de l'homme et ne peuvent être le fait d'un État de droit³. Marc Ravalomanana est en bonne santé et bien traité là où il est retenu, déclare le premier ministre Kolo Roger, il bénéficie de la surveillance d'un médecin. « *Nous avons entendu parler d'un menace de mort sur la vie de l'ancien président, raison pour laquelle le régime a pris cette mesure* » réplique-t-il. Son épouse a demandé une rencontre avec Hery Rajaonarimampianina, tandis que son fils a exigé que sa famille, son avocat et son médecin puissent le voir dans les meilleurs délais afin de vérifier qu'il n'a subi aucune violence et qu'il est bien traité. Tojo affirme que

³ Voir aussi Blog Justmad - <http://p3.storage.canalblog.com/34/29/448497/99533059.pdf>

le lieu de résidence surveillée demeurant inconnu, les effets vestimentaires et médicaments qui lui sont destinés ne lui sont pas parvenus.

Les rumeurs les plus folles ont couru sur le lieu où l'ancien président est retenu au secret. Plusieurs villes ont été citées : Arivonimamo, Toamasina, Mahajanga et Antsiranana. Selon plusieurs sources, cependant, **Marc Ravalomanana a été placé en résidence surveillée à la résidence l'Amirauté à Antsiranana, un confortable bâtiment de la base aéronavale.** Transporté par hélicoptère, il aurait plusieurs escales, dont une à Mahajanga, où il aurait été reconnu par le personnel de l'aéroport, puis à Antsohihy (région Sofia). Le choix d'Antsiranana pourrait s'expliquer par l'éloignement de la ville, à plus de deux jours de route de la capitale. Par ailleurs, probablement du fait de son éloignement, les habitants d'Antsiranana ont la réputation d'être assez indifférents aux « *humeurs révolutionnaires* », qui trouvent le plus souvent leur source dans la capitale. Des indiscrétions soutiennent que L'Amirauté aurait été réaménagée depuis quelques jours, suite au récent passage de Hery Rajaonarimampianina. Selon *L'Express*, ce fait pourrait renforcer l'idée que le retour en catimini de Marc Ravalomanana s'est concrétisé suite à un arrangement secret avec le pouvoir. L'Amirauté comme point de chute aurait pu faire partie des termes de l'arrangement. Le quotidien estime que le retour au pays de l'ancien président aurait pu constituer pour lui un point positif pour son pouvoir les conditions de l'interpellation n'ont pas agi en sa faveur.

Des proches de la famille indiquent avoir reçu des informations selon lesquelles les autorités sud-africaines auraient refusé l'entrée sur son territoire d'un aéronef en provenance de Madagascar. Un aéronef dans lequel aurait pris place Marc Ravalomanana. Une information qui n'a pas été commentée par l'ambassade sud-africaine. La ministre des affaires étrangères a démenti formellement l'information.

Les médias de Johannesburg affirment que l'ambassadeur de l'Afrique du Sud à Madagascar, Gert Johannes Grobler, est en contact régulier avec le président Rajaonarimampianina. Une information confirmée par des sources auprès de la présidence. L'avenir de Marc Ravalomanana serait au centre des discussions. L'Afrique du Sud tenterait de négocier sa libération.

Le ministère de la communication a appelé à la vigilance les stations audiovisuelles de la capitale. « *Nous avons le devoir et l'obligation de rappeler aux uns et aux autres la nécessité de respecter les textes en vigueur dans l'exercice de la liberté d'information* » indique un communiqué. Il met en garde les médias contre « *les propos incitant à la révolte des populations, à la perturbation de l'ordre et de la sécurité publics* ».

Réactions. Au Magro de Behoririka, les partisans de l'ancien président haussent le ton. Naika Eliane précise que la mouvance est prête à négocier avec le pouvoir pour le faire libérer.

Le pasteur Randriamisata du HMF déclare que l'Eglise protestante FJKM est perturbée par l'arrestation et l'emprisonnement de son vice-président. Il menace de rééditer les actions de 2009 et affirme que les actes perpétrés sont opposés à l'esprit de réconciliation et d'apaisement prôné par le régime.

A l'assemblée nationale, le parti TIM qui compte 19 députés annonce qu'il retire son soutien à la majorité présidentielle PMP avec laquelle il avait fait bloc contre le camp Rajoelina. « *Nous affirmons publiquement que le groupe parlementaire TIM est le groupement légal de l'opposition à partir de maintenant* ». Une dizaine de députés de la mouvance Ravalomanana ont rencontré ses partisans au Magro Behoririka, sous la surveillance des forces de l'ordre. Ils les ont appelés au calme.

Le CRN, fondé par l'ancien président Albert Zafy, condamne l'arrestation. « *Comme tout citoyen malgache, Marc Ravalomanana jouit du plein droit de rentrer au pays. Nous condamnons énergiquement toute utilisation de force dans l'interpellation de Marc Ravalomanana qui a été un président élu par le peuple* », indique Tabera Randriamanantsoa, secrétaire général du CRN. Il affirme que les conditions pour la tenue du sommet des chefs d'État sont maintenant réunies. L'absence de Marc Ravalomanana était le dernier obstacle à sa tenue. Il demande au FFKM de prendre ses responsabilités pour l'organisation d'un tel sommet.

Le Pr. Raymond Ranjeva, juriste international, « *condamne les méthodes utilisées par des éléments de la gendarmerie. (...) [et] tiens à stigmatiser ces actes révélateurs d'une politique et d'une pratique qui portent atteinte aux droits de citoyen, et qui révèlent la nécessité de guérir notre nation de ses maux* ».

Le GTT International, organisation pro-Ravalomanana de la diaspora basée à Genève, a adressé une lettre ouverte à la communauté internationale pour lui demander de faire pression pour l'application intégrale de la feuille de route. Il condamne « *un enlèvement barbare suivi d'une disparition forcée* » et demande à la communauté internationale de faire pression sur le gouvernement pour libérer sans condition l'ancien président et garantir son intégrité physique, le respect de ses droits civils et politiques, le droit de visite pour sa famille, ainsi que le droit de disposer d'un avocat. « *Nous invitons les organisations de défense des droits humains à exercer d'urgence leur devoir de saisine pour ce cas de violation grave et manifeste des droits humains élémentaires* », ajoute-t-il.

Les membres du GIS-M ont tenu une réunion d'urgence au siège du bureau de liaison de l'UA. Le retour surprise de Marc Ravalomanana n'a encore provoqué aucune réaction de la communauté internationale. Il semble toutefois que l'événement ait suscité en son sein une vive agitation. La réunion

convoquée au pied levé a fait le plein de diplomates. La communauté internationale se trouve au cœur de la tornade. Elle insistait en effet depuis de longs mois sur la concrétisation intégrale de la feuille de route de sortie de crise. Devant la presse, l'ancien exilé a réitéré que son retour avait été possible grâce à l'appui de certains membres de la communauté internationale. L'Afrique du Sud et les États-Unis ont été notamment cités. Une rencontre se serait tenue entre Gert Johannes Grobler, ambassadeur sud-africain, et Arisoa Razafitrimo, ministre des affaires étrangères. Cette dernière aurait pu demander des explications sur les soupçons de participation des autorités sud-africaines au retour de l'ancien chef de l'État. Les observateurs estiment cependant qu'au risque de provoquer un grave incident diplomatique les membres de la communauté internationale ne se seraient pas hasardés dans une telle opération.

L'UA sort de son silence et condamne les propos de Marc Ravalomanana. Après deux jours de silence, la présidente de la Commission a publié un communiqué dans lequel elle « *regrette l'animation par l'ancien président Ravalomanana d'une conférence de presse quelques heures seulement après son retour, et condamne fermement les propos qu'il a tenus à cette occasion* ». Elle « *considère que la remise en cause de la légitimité des institutions, issues d'élections libres et démocratiques et dont les résultats ont été reconnus par l'ensemble de la communauté internationale, y compris l'UA et la SADC, est une provocation inadmissible* ». Elle « *se réjouit des mesures subséquentes prises par le Gouvernement pour gérer la situation (...) et appelle toutes les parties prenantes malgaches, en général, et les acteurs politiques, en particulier, à faire preuve de retenue et de responsabilité* ».

La France et l'UE condamnent également Marc Ravalomanana. Paris « *soutient la position très claire exprimée par l'UA* », déclare le porte-parole du Quai d'Orsay, et demande aux autorités de « *traiter cette affaire dans le respect du droit malgache et dans un esprit d'apaisement et de responsabilité* ». La délégation de l'UE à Madagascar « *partage la position de l'UA clairement exprimée ce 15 octobre sur la situation créée suite au retour inattendu et sans accord politique de l'ancien président Ravalomanana. Son action unilatérale et ses propos compromettent les acquis démocratiques obtenus à la suite d'un long et difficile processus de sortie de crise appuyé par la communauté internationale, y compris par l'Union européenne* ». « *Nous notons avec regret le retour non organisé et inattendu de Marc Ravalomanana (...) qui s'est fait à l'insu du gouvernement et sans le soutien de la communauté internationale, notamment de l'UA et de la SADC* » a fait savoir le porte-parole de la politique étrangère et de sécurité de l'UE.

Les Etats-Unis, par le biais de son chargé d'affaires, réaffirment le soutien du gouvernement américain « au gouvernement élu démocratiquement » et rappellent le prix que les USA attachent à la réconciliation politique nationale « *dans le cadre de l'ordre constitutionnel et tel que le décrit la feuille de route de la SADC* ». Une démarche essentielle si l'on veut que Madagascar parvienne à la stabilité politique et amorce son développement économique, ajoute le communiqué.

16/10 - La famille de Marc Ravalomanana autorisée à lui rendre visite. Le premier ministre souligne que l'endroit où se trouve Marc Ravalomanana est digne de son rang et pourra même « *accueillir sa famille* ». Il a rencontré ses proches et les a autorisés à faire le déplacement. Lalao Ravalomanana, Guy Rivo Randrianarisoa et Tojo Ravalomanana se préparent à rejoindre Antsirana sur un vol privé affrété par l'Etat. La résidence où se trouve Marc Ravalomanana est une grande villa cossue qui donne sur la mer. Une habitation de style colonial, que l'ancien président avait lui-même fait restaurer quand il était au pouvoir.

Le placement de Marc Ravalomanana en résidence surveillée soulève des questions de droit, explique *La Nation*. S'il s'agissait d'une garde à vue, elle n'aurait pas pu excéder 48 heures, sauf en cas de poursuite pour « *atteinte à la sûreté de l'Etat* », qui justifierait une rétention de 15 jours. Toutefois, Hery Rajaonarimampianina a démenti l'existence de poursuites en affirmant que « *Ravalomanana Marc n'a pas été arrêté. Il n'est pas emprisonné. Il est mis en sécurité contre les menaces de toutes sortes* ». Il n'a donc pas été arrêté en application de la décision de justice concernant l'affaire du 7 février 2009. Le quotidien fait observer que s'agissant de sa protection, l'intéressé serait en droit de la refuser : l'Etat n'est pas dans l'obligation de la lui garantir. Des juristes évoquent une forme de privation de liberté, mais elle devrait toutefois être clairement motivée, ce qui n'est pas le cas pour l'instant. Que va décider le pouvoir ? Plusieurs options sont actuellement évoquées : la possibilité de déporter Marc Ravalomanana, la mise en œuvre du mandat d'arrêt pour les événements du 7 février ou la libération pure et simple dans le cadre du processus de réconciliation nationale, une opportunité que pourrait saisir le pouvoir. *La Gazette* rappelle que la procédure a été engagée hors du cadre judiciaire, sans présentation d'un mandat d'arrêt ou d'amener. L'audition au Toby Ratsimandrava a été faite en l'absence d'un avocat. Il s'agit d'une mesure administrative prise par un représentant du pouvoir exécutif, la « *victime* » n'ayant aucune possibilité de recours. Le quotidien conclut : « *L'internement administratif est inconnu dans les vraies démocraties en raison de sa nature contraire aux libertés et aux droits de l'homme. Cette procédure qui ouvre la porte à tous les abus ayant été appliquée à l'ex-chef d'Etat, Madagascar sera certainement observé avec attention par Amnesty International, célèbre ONG particulièrement intransigeant sur le traitement des détenus politiques* ».

Mamane, l'humoriste de *RFI* a conçu un sketch qui raille l'arrestation musclée de l'ex-chef de l'Etat. Conclusion de cet article qui tourne en dérision l'enlèvement : « *On a arrêté Marc Ravalomanana pour le protéger de qui ? Peut-être de ses prétentions pour un retour au pouvoir...* ».

Interrogations persistantes sur les conditions du retour. Éric Rabeharisoa, conseiller de Hery Rajaonarimampianina, indique que les autorités sud-africaines n'étaient pas au courant de ce projet. Il insinue qu'une opération commando a été organisée pour exfiltrer l'ancien président. Pour certains observateurs, il est impossible que le pouvoir n'ait pas été informé. Pour l'ancienne ministre de la justice de la Transition, Christiane Razanamahasoa, Marc Ravalomanana et le chef de l'Etat aurait conclu un accord qui n'aurait pas été respecté par les deux hommes « *habitués* », dit-elle, « *à trahir* ». La déclaration de l'ancien président laissant entendre qu'il n'attendra pas forcément la présidentielle de 2018 pour concrétiser ses projets pour le pays pourrait être à l'origine de la décision de procéder à son arrestation. Une menace perçue comme une provocation, ressentie aussi bien par la communauté internationale que par le pouvoir en place. D'autant que Marc Ravalomanana a cru bon d'ajouter que si le régime avait reçu la reconnaissance internationale, il n'avait pas acquis la légitimité de la population. Julien Radanoara, professeur de relations internationales, va jusqu'à faire l'hypothèse que les américains auraient pu favoriser l'opération pour tester la popularité de leur protégé. L'ancien président n'est qu'un pion pour les Etats-Unis, avance-t-il, comme tous les autres hommes politiques malgaches le sont pour les Chinois, les Français ou les Européens...

L'Express révèle qu'un bimoteur piloté par un ressortissant étranger s'est posé sans autorisation à Antsirabe vingt heures avant l'apparition en public de l'ancien chef d'Etat, pour débarquer en toute discrétion un passager qui s'est engouffré en bout de piste à bord d'un 4x4 qui a emprunté une route secondaire. Sitôt son passager transbordé, le pilote s'est décidé à rejoindre la tour de contrôle. Il y a déchargé deux lourdes valises qu'il a aussitôt embarquées dans un autre véhicule tout-terrain. Le pilote a pris le large précipitamment sans avoir renseigné la fiche d'escale. La carrure du président Ravalomanana aurait été reconnue à travers la silhouette du passager débarqué, affirme le quotidien. C'est sur ce même aérodrome que Marc Ravalomanana avait pris un vol qui l'avait conduit à son exil sud-africain, lorsque sa résidence présidentielle avait été prise d'assaut, le 17 mars 2009. « *Le retour de Marc Ravalomanana est révélateur de la vulnérabilité des frontières malgaches* », écrit *L'Express*. « *Madagascar est trop vaste, c'est la responsabilité de tous de surveiller ses frontières* », a rétorqué Hery Rajaonarimampianina en réponse à la question.

Une chance pour le processus de réconciliation nationale ? « *L'arrivée de Marc Ravalomanana est pour moi une bonne chose. Elle permet la réalisation de ce que j'avais toujours demandé, une conférence au sommet* », déclare Didier Ratsiraka. Le régime actuel devrait être indulgent envers lui et ses partisans, estime-t-il. Il invite le camp de Marc Ravalomanana à avoir de la retenue pour ne pas envenimer la situation. « *Dans l'intérêt national, je pardonne mais je n'oublie pas. L'avenir du pays est plus important à mes yeux* », ajoute-t-il. Albert Zafy et Andry Rajoelina, concernés par un tel prochain de sommet des anciens chefs d'Etat, restent murés dans leur silence.

17/10 - La délégation de la famille Ravalomanana qui s'est rendue à Antsiranana confirme que l'ancien chef de l'Etat n'a subi aucune maltraitance physique contrairement à ce qui a été véhiculé sur les réseaux sociaux. Elle devra à nouveau demander une autorisation à Hery Rajaonarimampianina pour pouvoir effectuer une nouvelle visite, selon le député TIM Guy Rivo Randrianarisoa. La délégation réfute le terme de « *résidence surveillée* » et parle plutôt d'« *emprisonnement* ». « *Il ne jouit d'aucune liberté de circuler, de communiquer, voire même de sortir de son camp de détention* », constate-t-il. Son statut d'ancien président n'est pas respecté.

Guy Rivo Randrianarisoa dément les rumeurs selon lesquelles la délégation partie rencontrer Marc Ravalomanana a elle aussi été placée en résidence surveillée. L'avion qui devait la ramener à Antananarivo n'a pas obtenu d'autorisation de décollage de l'aéroport d'Ivato. Une certaine presse parle d'un Notam à leur endroit, ce que dément l'Aviation Civile de Madagascar (ACM). Les membres de la famille et leurs accompagnateurs ont pris la route pour revenir sur Antananarivo.

Lalao Ravalomanana appellent les Malgaches à « se lever » pour « libérer » le pays, dans une intervention à la radio privée Ny Antsiva. « *Levez-vous car vous êtes malgaches et c'est votre droit* » (...) pour « *libérer Madagascar de son calvaire actuel* », a-t-elle lancé en malgache. « *Levez-vous et n'ayez pas peur. Que Dieu soit avec nous !* », a-t-elle martelé. Elle s'exprimait depuis Antsiranana. Elle a affirmé que son mari était emprisonné dans des conditions indignes: « *Ce n'est pas juste, c'est illégal, ce n'est pas digne* », a-t-elle dit.

L'Eglise FJKM radicalise sa position. Son président national, le pasteur Lala Haja Rasendrahassina, qui se trouvait aux Etats-Unis, a publié un communiqué regrettant l'« *arrestation arbitraire* » de l'ancien président.

Le pasteur de déplorer : « *J'ai connu le même sort et les mêmes conditions. Mais, moi en 2009, lui maintenant* ». Le FJKM mobilise son réseau international pour défendre sa cause. L'Eglise Presbiterian Church des Etats-Unis, qui compte plusieurs millions de fidèles, a adressé une lettre au secrétaire d'Etat John Kerry et à plusieurs sénateurs pour demander l'intervention de la diplomatie américaine afin de renforcer la sécurisation de Marc Ravalomanana et des membres de sa famille. La Presbiterian Church demande aussi au gouvernement américain de soutenir le processus de réconciliation nationale initié par le FFKM. Le pasteur était aux Etats-Unis pour recevoir le prix « *Peace Fellowship Presbyterian* » qui l'a consacré « *homme de la paix* » pour 2014, au même titre que 11 autres personnalités de différents pays.

Pro et anti Ravalomanana menacent de descendre dans la rue. Les partisans de Marc Ravalomanana ont donné un délai de 24 heures au pouvoir pour que l'ancien chef de l'Etat soit ramené à son domicile. Passé ce délai, ils envisagent de transférer leur mouvement du Magro à Faravohitra. Ils informent de leur intention de porter l'affaire devant les Nations unies pour non-respect des droits de l'homme. Les députés de la mouvance ont déposé une demande d'autorisation auprès de la préfecture de police pour obtenir l'ouverture au public du jardin d'Ambohijatovo, [*place de la Démocratie sous la Transition mais interdite aux rassemblements politiques*] en vue de la tenue d'une manifestation de soutien à l'ex-président. Quant aux anti-Ravalomanana, représentés par l'association des victimes du 7 février 2009 (AV7), ils exigent l'application de la décision de justice qui a condamné l'ancien président un emprisonnement à perpétuité. « *L'impunité ne doit plus être de mise* » revendique son président. Les membres de l'AV7 sont convaincus que ce retour a été organisé avec le pouvoir en place, qui feint de ne pas avoir été informé du projet. L'association menace de descendre dans la rue si Marc Ravalomanana jouit de l'impunité. D'autant que les victimes ne sont pas dédommagées, rappelle-t-il

Le retour de Marc Ravalomanana aurait-il pu se faire à bord d'un aéronef étranger. Si les faits sont avérés, il risque d'encourir la peine capitale. Le code pénal prévoit en effet que « *sera coupable de trahison et puni de mort (...) qui survolera le territoire malgache au moyen d'un aéronef étranger sans y être autorisé par une convention diplomatique ou une permission de l'autorité malgache* ». Un article 82, point 3 mis à jour par le régime Ravalomanana lui-même, le 31 mars 2005, dans le but de dissuader son prédécesseur, Didier Ratsiraka, de toute tentative d'intervention aérienne. La surprise faite par l'ancien chef de l'Etat risque ainsi de prendre une tournure juridique d'un ton nettement plus grave si l'enquête en cours confirme que le retour a été organisé avec l'aéronef privé étranger qui a atterri à Antsirabe. « *Les autorités sud-africaines sont troublées par ce départ clandestin et ont ordonné l'ouverture d'une enquête. Ce retour s'est fait sans la connaissance, ni l'assistance de la République sud-africaine* », se dédouane l'ambassadeur. Les compagnies d'aviation seront passées au crible et l'éventualité de l'usage d'un faux passeport n'est pas exclue, ce qui, d'après le code pénal, exposerait l'auteur à « *une peine d'emprisonnement de trois mois à un an* ». Sur d'éventuelles poursuites judiciaires à l'encontre de Marc Ravalomanana, Henry Rabary-Njaka, directeur de cabinet de la présidence, laisse entendre que ce n'est pas à l'Etat d'en prendre l'initiative. « *À chacun ses responsabilités. Toutefois, le président de la République a affirmé que la réconciliation nationale était sa priorité. C'est le plus important* », déclare-t-il.

La communauté internationale tente de calmer le jeu et fait pression en faveur du processus de réconciliation nationale. Le secrétaire général des Nations unies insiste sur l'obligation de respecter le gouvernement démocratiquement élu et l'Etat de droit. Il appelle tous les acteurs politiques et toutes les parties prenantes à continuer à travailler ensemble en vue d'un processus de réconciliation nationale inclusif, de la mise en œuvre intégrale de la feuille de route de la SADC, du renforcement de la gouvernance démocratique et de la reprise économique pour le bien de tous. Il condamne les propos que Marc Ravalomanana a tenus remettant en cause la légitimité des institutions issues des récentes élections mais *La Nation* observe qu'il n'a émis aucune critique sur le retour de Marc Ravalomanana, contrairement aux autres membres de la communauté internationale. La SADC appelle le pouvoir à appliquer la feuille de route qui prévoit le retour des exilés politiques et leur amnistie, tout en déplorant que l'ancien président soit rentré au pays sans en informer au préalable les autorités.

Pour L'Express, la SADC, l'UA et l'ensemble de la communauté internationale ont leur part de responsabilité dans la situation : « *Si la question sur le retour de Ravalomanana avait en effet été réglée plus tôt, si ces institutions avaient investi davantage sur ce sujet comme elles l'ont fait sur les élections (également inscrites dans la feuille de route), la conjoncture à Madagascar aurait pu évoluer autrement et le nouveau président de Madagascar aurait pu avoir un mandat plus tranquille. Mais les dés sont jetés. (...) La communauté internationale va poursuivre le dialogue avec le gouvernement. « Il faut prendre ce retour pour une opportunité d'aller de l'avant dans le cadre de la réconciliation nationale », déclare l'ambassadeur Sud-Africain. Le temps est alors au rattrapage ou à la poursuite des efforts, c'est selon. L'ambassadeur de souligner que la SADC et l'UA attendent de l'Etat qu'il accélère le processus de réconciliation nationale. Une manière indirecte d'accroître la pression sur le régime, qui l'a mise parmi ses priorités. Et ce, en lui donnant*

toutefois carte blanche. « Il appartient aux autorités malgaches de décider comment aller de l'avant », ajoute-t-il.

18/10 - La commune d'Antananarivo et la préfecture de police refusent d'accorder aux pro-Ravalomanana l'autorisation de manifester à Ambohitovo. Les autorités ont proposé que le rassemblement soit déplacé dans un lieu excentré. Une proposition rejetée par les députés de la mouvance. Les responsables de l'Emmo/reg ont lancé une mise en garde en annonçant que les forces de l'ordre prendront leurs responsabilités pour faire régner l'ordre et la sécurité et n'hésiteront pas à procéder à des arrestations.

Dans la rubrique « *Lu pour vous* » du site du Trésor, il est fait mention d'un article publié par un quotidien rapportant que 25 milliards Ar ont été récemment décaissés en faveur des forces de l'ordre appelées à contenir les actuels foyers de tensions et à procéder à l'interpellation de Marc Ravalomanana. La direction générale du Trésor dément. Le ministre des finances et du budget déclare « *ne pas être au courant* ».

20/10 - La manifestation de soutien à Marc Ravalomanana a été dispersée par la police au prix de quelques heurts et d'au moins un blessé et trois arrestations. De deux à trois cents personnes, selon des estimations de l'AFP, se sont rassemblées à Ambohitovo, tentant de bloquer la circulation. La police est intervenue en faisant usage de gaz lacrymogènes. Des manifestants ont enflammé des cartons et lancé des pierres sur des véhicules de police. Un homme a perdu deux doigts en tentant de déplacer moellon pour barrer la rue. Il a été arrêté et emmené à l'hôpital. Les forces de l'ordre ont interpellé deux autres personnes, dont un ancien membre du congrès de la Transition issu de la mouvance Ravalomanana, Feno Ranaivo, qui avait pris la parole devant la foule. « *Laissez le peuple s'exprimer* », avait-il lancé devant les policiers rassemblés. « *Il faut écouter ce qu'on a à dire si on veut résoudre la crise dans ce pays* », a-t-il dit ensuite à des journalistes sur place, avant d'être interpellé. Pendant quelques heures, les manifestants sont restés sur place, souvent sur les trottoirs en scandant : « *Libérez Ravalomanana* ». Finalement, les forces de l'ordre ont inondé l'avenue de gaz lacrymogènes, dispersant le gros des manifestants. Les commerçants ont fermé leurs échoppes de peur que la manifestation ne dégénère. Les principaux leaders de la mouvance Ravalomanana ont brillé par leur absence : « *Nous sommes dans un État de droit, nous estimons qu'il sera plus sage de respecter la décision des autorités compétentes donc de ne pas tenir un rassemblement sans autorisation officielle* », avaient-ils prévenu. Seuls trois députés TIM ont cependant effectué un bref passage. Il s'agissait de la première tentative de manifestation depuis l'investiture de Hery Rajaonarimampianina mais pour *Tribune* c'est un demi-échec. Les pro-Ravalomanana n'ont pas été capables de mobiliser, leurs leaders n'ont pas eu le courage de risquer un affrontement. Pour *La Nation*, la déception des sympathisants de l'ancien président est telle qu'elle pourrait cependant « *les pousser à accorder une nouvelle importance à la voix de la rue* », si le devenir de Marc Ravalomanana n'est pas clarifié rapidement.

Marc Ravalomanana ne sera pas expulsé et sera invité à participer au processus de réconciliation nationale, annonce à l'AFP le directeur de cabinet de la présidence, Henry Rabary-Njaka. « *Nous ne sommes pas un pays qui va exiler ou expulser ses propres ressortissants. Ce n'est pas du tout dans la mentalité. Il est là et on espère que M. Ravalomanana participe effectivement à ce processus* » de réconciliation nationale, a-t-il déclaré. A propos de la libération de l'ancien chef de l'Etat, le directeur de cabinet a répondu : « *Je pense que la situation va évoluer très, très vite ça j'en suis convaincu* », sans toutefois annoncer aucune date pour sa libération. « *Personne n'est l'ennemi de personne a titre particulier* », a poursuivi M. Rabary-Njaka « *M. Ravalomanana n'est pas l'ennemi, enfin du moins je l'espère, du président de la République, et le président de la République n'a jamais dit que M. Ravalomanana est son ennemi. Ce sont aujourd'hui des adversaires politiques, ça s'entend et il y a un processus [de réconciliation] qui doit être respecté et il faut que les gens se respectent* », a-t-il ajouté.

Le président de l'Eglise FJKM ne peut rencontrer Marc Ravalomanana. Le pasteur Lala Rasendrasina, a rencontré le chef de la région Diana ainsi que le premier responsable de la sécurité de la région à Antsiranana. Il a demandé à pouvoir rendre visite au vice-président laïc de l'Eglise. La requête a été refusée par les autorités.

L'ancienne sénatrice s'adresse à la communauté internationale. Dans une lettre ouverte, elle « *nourris l'espoir de pouvoir obtenir, dans le meilleur délai, l'amélioration des conditions de détention jugées inhumaines infligées au président Ravalomanana* ». Naika Eliane met en avant la responsabilité de la communauté internationale, qui s'est montrée incapable de faire appliquer la feuille de route.

Jean-Claude de L'Estrac, secrétaire général de la COI se dit « rassuré ». « *La situation politique à Madagascar reste calme et maîtrisée, malgré la tension créée par le retour inopiné de l'ancien président Marc Ravalomanana dans la Grande Ile* », a-t-il déclaré à l'occasion d'une visite de deux jours à Madagascar. Il se félicite « *de la volonté du chef de l'Etat de continuer à œuvrer dans le sens de l'apaisement et de la réconciliation nationale* ».

21/10 - Justice et paix : non à l'impunité des hommes politiques. « *L'impunité ne devrait pas figurer dans le vocabulaire d'un Etat de droit, car cela engendrera des antécédents, tant sur le plan national qu'international* » a fait savoir le père Thierry Raharison, responsable de l'ONG Justice et paix. « *Ces politiciens devraient accepter leur torts, avant de procéder à une véritable réconciliation nationale* » a-t-il répété. Marc Ravalomanana avait le droit de rentrer au pays mais les décisions de justice doivent s'appliquer à tous, sans exception. La prise de position tranche avec les propos tenus par le chef de l'Eglise protestante FJKM qui mobilise ses appuis américains et internationaux pour défendre la cause de Marc Ravalomanana.

Changement radical de ton : Lalao Ravalomanana appelle au calme et à la réconciliation : « *Il est temps de dialoguer, de négocier, d'entamer la réconciliation nationale dans le respect des valeurs malgaches. (...) Nous n'avons qu'un seul ennemi actuellement, c'est la pauvreté* ». La déclaration survient après son appel du 17 octobre par lequel elle appelait à se dresser face à l'injustice dont son époux serait victime. *Tananews* se demande si ce changement radical de ton ne serait pas la conséquence d'un deal politique avec le pouvoir ou s'il ne serait pas lié à des pressions exercées sur la famille. Signe troublant : la déclaration a été diffusée intégralement sur les ondes nationales dans les minutes qui ont suivi. Lalao Ravalomanana a lu son communiqué et s'est refusé à tout commentaire et s'est bien gardée de critiquer les conditions de détention de son mari. Pour *Tribune*, ce sont des signaux qui laissent penser que le processus de réconciliation se met en place mais pour le moment son contour n'est pas encore fixé. On sait simplement qu'il a fait l'objet d'une réunion entre les partenaires techniques et financiers et Hery Rajaonarimampianina, ses proches collaborateurs, le premier ministre et quelques membres du gouvernement. Le revirement de Lalao Ravalomanana pourrait s'expliquer, selon *L'Express*, par le constat que les supporters de l'ancien président ne parviennent pas à mobiliser leurs troupes, qu'ils sont divisés et que la communauté internationale a fait bloc pour condamner les propos tenus par son époux le jour de son retour.

Les trois manifestants arrêtés lors du mouvement des sympathisants de Marc Ravalomanana ont payé le prix fort. Livrés au parquet du tribunal, ils ont été placés sous mandat de dépôt à la maison centrale d'Antanimora. Ces trois présumés agitateurs sont poursuivis pour trouble de l'ordre public et atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat. L'un des prévenus est un ancien membre du Congrès de la Transition et attaché parlementaire du député de la mouvance Ravalomanana, élu de la commune d'Antananarivo. Les deux autres ont été appréhendés après avoir placé des barricades sur la chaussée.

23/10 - Procès de deux personnes placées sous mandat de dépôt, lors des échauffourées du 18 octobre : l'ancien membre du Congrès de la Transition a été condamné à 6 mois d'emprisonnement avec sursis. Quant à la personne qui avait eu les doigts coupés, elle a été relaxée au bénéfice du doute. Avec comme inculpation, attroupement sans autorisation.

Dans une lettre ouverte au GIS-M, à la SADC et à la communauté internationale, le GTT International demande aux membres du corps diplomatique de rendre visite « *urgemment* » à Marc Ravalomanana « *pour se rendre compte des traitements qui lui sont infligés et s'assurer de ses droits de disposer d'un avocat* ». En outre, le GTT demande à l'ensemble de la communauté internationale d'œuvrer, « *en tant que garant de l'application des mesures d'apaisement* », pour la libération immédiate de l'ancien président ainsi que tous les prisonniers politiques.

25/10 - Lalao Ravalomanana a pu visiter une seconde fois l'ancien président à Antsiranana. Accompagnée de son fils Tojo et sa belle-fille Claudia, l'ancienne première dame n'a pas été autorisée à rester plus de quelques heures. Selon le ministre de la défense nationale, le général Dominique Rakotozafy, l'ancien président est installé dans une suite présidentielle. Des conditions de détention respectueuses de son statut d'ancien président et qui ne correspondent pas à la description qu'en donne sa famille. La sœur de Marc Ravalomanana est décédée. La question se pose de savoir si le pouvoir le laissera se rendre aux obsèques.

27/10 - L'ancien garde du corps de Marc Ravalomanana, Jean-Marc Koumba, d'origine gabonaise, reconverti en homme d'affaires, a été interpellé par la gendarmerie d'Antsirabe. Accusé d'avoir été mêlé au retour surprise de l'ancien président, ce qu'il réfute formellement, il a été transféré pour enquête dans la capitale. Sa famille indique qu'il a entamé une grève de la faim pour protester contre ses conditions de détention. Quatre employés de l'Aviation civile de Madagascar (ACM) ont été arrêtés en même temps que lui. Ils sont suspectés d'avoir organisé le retour en catimini de l'ancien président sur la piste de l'aéroport de cette ville. La question est de savoir si l'ancien garde du corps, dont la garde à vue a été prolongée, est poursuivi pour atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat, s'interroge *Midi*. Si tel était le cas, sa durée pourrait être portée à 15 jours. Selon son épouse, Jean-Marc Koumba a été transféré à Antsiranana.

Marc Ravalomanana autorisé à assister aux obsèques de sa sœur. L'appel de sa famille a été entendu, il a pu quitter sa résidence surveillée d'Antsiranana pour se rendre quelques heures en périphérie de la capitale, à bord d'un hélicoptère. Certaines victimes de la crise de 2002 ont rappelé que Marc Ravalomanana n'avait pas accordé la moindre clémence aux exilés et prisonniers de cette crise lorsqu'ils ont perdu des membres de leurs familles ; il aurait fallu, disent-ils, lui rendre la pareille. Le commandant de la gendarmerie d'Antananarivo s'est félicité que ce déplacement éclair se soit déroulé dans le calme. Marc Ravalomanana a recommandé à ses partisans de garder le calme et d'attendre les consignes. Le député du TIM Guy Rivo Randrianarisoa affirme que les négociations sur sa libération sont en cours.

28/10 - Le TIM joue l'apaisement et entend favoriser la réconciliation nationale. Une position qui lui aurait été « suggérée » par une puissance étrangère. Les partisans de Marc Ravalomanana semblent acculés à renoncer à exiger la libération de leur leader et contraints de se rallier au « *profil bas* » de l'épouse de l'ancien président. Dans cette optique, la mouvance renoncerait à utiliser le moyen de pression des manifestations publiques pour faire valoir ses revendications. L'autorisation donnée à Marc Ravalomanana d'assister aux obsèques de sa sœur aurait également contribué à calmer le jeu. Par ailleurs son retour inopiné et ses déclarations imprudentes ont pu nuire à sa cause au sein de la communauté internationale, ses soutiens se sont faits discrets et certains lui auraient conseillé de jouer désormais la carte de la réconciliation nationale.

Les députés TIM, après avoir annoncé qu'ils se placent désormais dans l'opposition, ont fait volte-face et accepté de réintégrer la majorité présidentielle pour faciliter les négociations que le ministre Roland Ravatomanga mènerait avec le pouvoir pour obtenir le retour à son domicile de Marc Ravalomanana.

28/10 - Violation des droits fondamentaux de Marc Ravalomanana, selon la RADDHO. La Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (RADDHO), ONG ayant statut spécial à l'ECOSOC aux Nations unies, et membre observateur à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de l'UA, basée au Sénégal, « *condamne fermement la violation des droits fondamentaux de l'ancien président Marc Ravalomanana, garantis par la Constitution nationale et les instruments juridiques régionaux et internationaux auxquels l'Etat malgache a souscrit* ». Elle exige « *la libération immédiate et sans condition de l'ancien président; demande au gouvernement d'accélérer le processus de réconciliation nationale à Madagascar et invite la communauté régionale et internationale à accompagner le peuple malgache tout au long du processus de réconciliation nationale* ».

30/10 - Les familles des employés de l'ACM, trois gardiens et un proposé à l'accueil de l'avion supposé avoir permis à Marc Ravalomanana de rentrer, protestent contre l'acharnement qu'il subiraient de la part des enquêteurs. Leur lieu de détention n'a pas été révélé et ils ne bénéficient d'une assistance juridique. Personne n'est au courant du contenu exact du dossier. D'après les familles, la gendarmerie agit sur ordre du cabinet de la présidence de la République. Le directeur de cabinet, grand avocat parisien, Henri Rabary-Njaka, ignore, disent-elles, quels sont les droits de la défense garantis à tout citoyen dans un régime démocratique. *Tribune* écrit : « *Sous d'autres cieux, au minimum le directeur de l'aviation civile, celui de l'Asecna, le premier responsable de l'air et des frontières, le ministre des transports auraient dû démissionner au lendemain du retour 'clandestin' de l'ancien président* ». Les enquêtes se poursuivent et on laisse entendre du côté de la gendarmerie qu'elles sont étendues sur tout le territoire national. Aucun chef d'accusation n'a jusqu'ici été retenu contre les quatre employés de l'ACM et l'ancien garde du corps.

31/10 - Ouverture officielle d'une enquête contre Marc Ravalomanana, confirme Me Désiré Randrianarivelo, avocat de l'ancien président. Il affirme ne pas avoir été mis au courant des charges qui pèsent contre lui mais la notification pourrait entrer dans le cadre d'une plainte déposée par l'ACM. Le placement en résidence surveillée pourrait donc désormais prendre un tour judiciaire. L'avocat n'a toujours pas pu rencontrer son client. L'opacité entretenue par les autorités sur le cas de Marc Ravalomanana mais aussi sur la plainte déposée par l'ACM intrigue les observateurs. L'inefficacité du dispositif de surveillance aérienne de l'ACM n'a pas été remise en cause jusqu'ici. Le fait qu'un citoyen malgache soit rentré au pays à bord d'un aéronef dépourvu d'autorisation n'est pas un délit mais le survol du territoire par un aéronef étranger non autorisé est qualifié par le code pénal d'« *atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat* ». D'après son épouse, Jean-Marc Koumba, serait inculpé d'atteinte à la sûreté de l'Etat. La même charge pourrait être retenue pour l'ancien chef de l'Etat.

L'épouse de Jean-Marc Koumba proteste contre la manière dont elle a été entendue par les enquêteurs. Elle aurait subi de vives pressions pour lui faire avouer que son mari avait participé à l'opération qui aurait permis à Marc Ravalomanana de débarquer en catimini à l'aéroport d'Antsirabe. Elle affirme ne pas connaître le lieu de détention de son époux, probablement transféré à Antsiranana. Elle a

informé l'ambassade d'Allemagne de cette situation, Jean-Marc Koumba possédant la citoyenneté allemande. Elle se dit préoccupée par sa santé suite à son annonce de vouloir observer une grève de la faim. Lila Koumba demande à l'ancien chef de l'Etat de révéler la vérité sur son arrivée à Madagascar, afin que cesse le harcèlement dont elle et son mari font l'objet. Une pétition en faveur de la libération de Jean-Marc Koumba a été créée sous Avaaz⁴ : elle est destinée à Amnesty International.

► Elections communales

03/10 - L'organisation des élections communales, reportées à 2015, nécessite au minimum 11 millions de dollars, selon les estimations de la CENIT. Le report entraîne un surcroît de dépenses, parmi, lesquelles la révision de la liste électorale.

06/10 - Une session extraordinaire de l'assemblée nationale à partir du 16 octobre en vue de l'adoption du projet de loi sur les collectivités territoriales décentralisées à statut particulier. Les députés devront enchaîner avec la session ordinaire qui débutera le 21 octobre et qui sera réservée à l'examen de la loi de finances 2015. Une décision que *L'Express* juge coûteuse pour les deniers publics. Les débats, qui s'annoncent houleux, seront donc limités à 5 jours. Le texte sur les communes à statut particulier avait été rejeté par la majorité des députés lors de la session extraordinaire d'août, alors qu'il figurait dans l'ancien projet de loi relatif aux ressources des collectivités territoriales décentralisées, aux modalités d'élections, ainsi qu'à l'organisation, au fonctionnement et aux attributions de leurs organes. Comme Nosy-Be et Sainte-Marie, la capitale est concernée par ce statut particulier : elle devrait être morcelée en six mairies d'arrondissement. Deux projets de texte ont été élaborés par le ministère de l'intérieur et de la décentralisation. Ils sont prêts à être présentés aux députés. Pour l'un comme pour l'autre, le refus des députés, particulièrement ceux issus du Mapar d'Andry Rajoelina et de la mouvance Ravalomanana, pourrait demeurer. Ils ont rejeté le texte initial non pas en raison du morcèlement d'Antananarivo mais en raison du mode d'élection au suffrage universel indirect du numéro Un de la capitale.

06/10 - Henri Rabary Njaka, secrétaire général du HVM, affirme que son parti est prêt à affronter les élections communales. Après avoir mis en place des antennes de son parti sur tout le territoire, il souligne qu'il achèvera de consolider ses ramifications d'ici deux à trois mois. En réponse aux critiques selon lesquelles le régime fait en sorte que les élections communales soient reportées parce que le parti présidentiel n'est pas encore prêt, il déclare que le HVM est prêt à affronter le verdict des urnes. Pour *Tribune*, la succession de missions présidentielles accompagnées ou précédées d'activités du parti HVM suscite des interrogations. Il n'est pas rare en effet que les réunions d'organisation ou de structuration du parti présidentielle coïncident avec les déplacements du président de la République, entretenant un mélange des genres, auquel le pays est malheureusement habitué...

07/10 - Nouvelles communes : 367 demandes enregistrées à l'issue du délai fixé pour déposer un dossier au ministère de l'intérieur. D'autres demandes auraient également été déposées à l'assemblée nationale. Plusieurs critères seront pris en compte : économiques, sociaux et géographiques, explique le SG du ministère. Il existe actuellement 1 549 communes, y compris les trois communes à statut particulier, que sont Antananarivo-Renivohitra, Sainte Marie et Nosy Be. La liste des nouvelles communes fera l'objet d'un projet de loi qui sera soumis à l'adoption des députés.

► Diplomatie

04/10 - L'Allemagne déplore que les actions gouvernementales n'aient pas encore d'impact sur la population. Son ambassadeur demande au gouvernement d'accélérer la cadence. Harald Gehrig a tenu en public et en présence du premier ministre un discours clair et direct, peu en usage dans les milieux diplomatiques. Il rappelle au passage que « 20% des moyens financiers que l'UE a consacré à l'appui en faveur de Madagascar proviennent du budget allemand. (...) L'Allemagne figure parmi les plus grands contributeurs aux programmes multilatéraux des bailleurs comme les Nations unies, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement ». Déjà, le 14 juillet, François Goldblatt, ambassadeur de France, avait sermonné le gouvernement sur la lenteur de son passage à l'acte. Antonio Sanchez-Benedito Gaspar, ambassadeur de l'UE a clairement indiqué lui aussi que l'Europe attend de prendre connaissance du Plan national de développement (PND) avant de commencer ses décaissements au titre du 11ème FED. Dans ses propos, l'ambassadeur allemand a également mis l'accent sur la démocratie et la bonne gouvernance, rappelant la nécessité de la tenue des élections communales. L'Allemagne entend renforcer son engagement dans l'appui intensif et concret en faveur de la protection et de l'exploitation durable des

⁴ https://secure.avaaz.org/fr/petition/Amnesty_International_La_liberation_de_M_JeanMarc_KOUMBA/?suUqSfb

« *trésors naturels endémiques* » de la Grande Ile. Un portefeuille de 32 millions d'euros dans le cadre de la coopération technique et financière sera « *désormais* » mis à la disposition de Madagascar. Une somme de 17,5 millions d'euro, gelée durant la Transition, sera également débloquée.

L'intérêt de la première puissance économique européenne pour les communales n'est pas le fruit du hasard, note *Les Nouvelles*. Il confirme les observations des analystes politiques qui mettent en exergue les réticences des partenaires internationaux à coopérer avec des autorités non-élues. D'autant que l'agence de coopération internationale allemande pour le développement (GIZ) collabore étroitement avec les collectivités territoriales décentralisées dans plusieurs domaines, tels que l'électrification rurale, l'environnement et le développement durable.

10/10 - Réforme de la sécurité : un groupe d'experts internationaux, conduit par l'UA, entame une mission d'évaluation à Madagascar. Objectif : la pérennisation de la paix et la prévention des conflits. La mission est composée de représentants et d'experts de l'UA, des Nations unies, de l'UE, de la SADC, du Réseau Africain du Secteur de la Sécurité (ASSN) et de l'OIF. Dirigée par la Djiboutienne Hawa Ahmed Youssouf, elle a tenu une séance de travail avec le Groupe international de soutien Madagascar (GIS-M). « *La réforme du secteur de la sécurité est importante, non seulement pour améliorer la redevabilité et l'efficacité de l'architecture sécuritaire de Madagascar, mais aussi pour briser le cercle continu de crises qui semble affecter votre pays* », note Hawa Ahmed Youssouf. La mission d'évaluation a été demandée par le gouvernement malgache, soutient la représentante de l'UA.

DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

08/10 - Journée du Refus de la misère : pour une dignité humaine retrouvée. Plus des trois-quarts des Malgaches vivent dans la pauvreté, plus de la moitié, dans l'extrême pauvreté. Regarder la misère en face par le biais de témoignages de personnes qui la vivent au quotidien et œuvrer pour que les démunis retrouvent leur dignité humaine, ce sera à l'occasion de la célébration, les 17 et 18 octobre, de la Journée mondiale du Refus de la misère, reconnue par les Nations unies Journée internationale de l'élimination de la pauvreté. « *Durant ces deux jours, l'objectif est de susciter des temps de rencontre qui n'auraient pas lieu dans la vie courante, entre les plus pauvres et les autres citoyens, autour d'une volonté commune d'éliminer la grande pauvreté* », explique alors l'équipe organisatrice de la célébration, dont le mouvement ATD Quart Monde et le PNUD. La journée du 18 octobre sera consacrée à la présentation par une quinzaine de partenaires nationaux et internationaux de leurs actions contre la misère.

► Santé, handicap

09/10 - D'après une étude de mai 2013, Madagascar fait face à une épidémie concentrée du VIH/Sida. 178 communes sont fortement vulnérables aux infections sexuellement transmissibles et au VIH. La Réunion s'inquiète de l'importation de l'épidémie depuis Madagascar. Depuis le début d'année, le département d'outre-mer a enregistré une trentaine de nouveaux cas, 45% ayant un lien avec Madagascar (Malgaches vivants à La Réunion ou personnes ayant séjourné à Madagascar). Madagascar est le pays le plus touché de la zone océan Indien. Plus de 56 000 cas y sont suivis régulièrement. On comptabilise 850 cas à La Réunion, 10 000 cas à Maurice, liés à l'usage de drogues dures et à l'hépatite C. Les Comores recensent 640 cas et les Seychelles 360.

21/10 - L'épidémie de la peste a fait de nombreuses victimes dans la région Bongolava. En moins de deux mois, la direction régionale de la santé a enregistré une trentaine de malades dont une quinzaine ont succombé. L'arrivée tardive des malades dans les centres de soin expliquerait ce bilan. Les feux de brousse qui font rage en cette période d'intersaison amènent les rats infectés à se réfugier dans les villages.

16/10 - Le conseil du gouvernement a adopté le projet de loi pour la ratification de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées. Recommandée en 2010 durant l'Examen périodique universel (EPU), la ratification de cette Convention devrait permettre de combler les lacunes de la législation interne sur les handicapés, améliorer leur situation et leur permettre de contribuer au développement du pays.

15/10 - Des centaines de milliers d'enfants échappent à la vaccination. Le service spécialisé du ministère de la santé recense 112 541 enfants non-vaccinés sur 568 670 enfants de moins d'un an. Comme chaque année, le ministère et ses partenaires vont s'investir dans deux campagnes de vaccinations gratuites. « *L'enclavement, l'insuffisance de dialogue communautaire et l'absence de stratégie de vaccination, la réticence des parents, sont, entre autres, les explications à la non-vaccination de nombreux enfants* », explique le Dr Marius Rakotomanga, chef du service.

► Calamités naturelles

02/10 - Lutte antiacridienne : l'invasion qui menaçait la sécurité alimentaire de plusieurs millions de malgaches a pu être contenue. Ce succès est toutefois mis en péril par un manque de financements, déclare la FAO. Un grand risque de résurgence de l'invasion n'est pas à exclure. Les fonds disponibles ne suffisent qu'à couvrir la première partie de la deuxième campagne, lancée en septembre. Avec l'arrivée de la saison des pluies, la situation va se détériorer. Les deuxième et troisième campagnes sont essentielles pour accompagner le déclin de l'invasion et permettre le retour à une situation de rémission. Un appui additionnel de 14,7 millions de dollars est indispensable pour les opérations aériennes de prospection et de lutte, le matériel, les pesticides, ainsi que le recrutement de personnels spécialisés. Faute de financements, les efforts accomplis durant la première campagne seront réduits à néant et l'invasion se redéployera. Le contexte était semblable en 2010/11 et 2011/12 lorsque les financements n'ont pas été disponibles pour deux campagnes et que l'invasion actuellement en cours s'est développée. Une crise économique et humanitaire pourrait encore menacer Madagascar si les prochaines campagnes ne sont pas lancées en temps utile. Le ministre de l'agriculture et du développement rural lance un appel à la solidarité internationale : « *la sécurité alimentaire et nutritionnelle de Madagascar est en jeu* », prévient-il.

04/10 - Face au besoin urgent de financement pour poursuivre la lutte antiacridienne, la BAD accorde un don de 1 million de dollars. L'aide humanitaire d'urgence en faveur des populations victimes du Sud et du Sud-Ouest ciblera 60 000 personnes, soit 12 000 ménages agricoles pauvres et vulnérables.

22/10 - Les criquets sont de retour dans la capitale. Ils ont envahi le quartier d'Ivato, surprenant les habitants mais aussi les usagers de l'aéroport. La FAO et les responsables de la lutte anti-acridienne mettent en garde la population : ces criquets présentent des dangers pour la santé, il ne faut pas les consommer. Ils ont fui le moyen-ouest où ils ont subi des traitements terrestres et aériens.

14/10 - Journée internationale de la prévention des catastrophes : la Grande Ile figure parmi les pays les plus exposés aux événements extrêmes, dont les catastrophes naturelles. Elle se situe au 3ème rang mondial et au 1er rang en Afrique. De plus, elle est classée parmi les 30 pays au monde les plus vulnérables au changement climatique.

► Education, droits des enfants, traite

02/10 - Gratuité de l'éducation dans le primaire : la confusion persiste à quelques jours de la rentrée scolaire. Les parents d'élèves se plaignent de devoir payer leurs cotisations avant le 6 octobre, date de la rentrée dans les écoles primaires publiques (EPP), faute de quoi leurs enfants ne seront pas admis. Or disent-ils, il a été annoncé par les gouvernants, dont le président de la République, que l'école sera gratuite dans les EPP. Ces parents ne cessent de rappeler que le ministre de l'éducation, Paul Rabary, leur a aussi maintes fois expliqué que les droits d'inscription dans les EPP doivent être distingués des autres cotisations ou des cotisations pour les enseignants Fram. Mais des EPP continuent d'entretenir la confusion. Les parents acceptent de contribuer au fonctionnement des EPP par des cotisations mais leur montant augmente sans aucune explication, alors que toutes les EPP ont déjà obtenu des aides de l'État. A noter qu'une distribution des 3 millions de kits scolaires est organisée pour la rentrée. Cette dotation est l'une des stratégies destinées à alléger les charges parentales et encourager l'inscription et le maintien des élèves à l'école.

07/10 - Rentrée scolaire chaotique dans le primaire. Nombre de parents refusent de payer leur cotisation suite aux déclarations de Hery Rajaonarimampianina et du ministre de l'éducation, Paul Rabary, qui ont récemment déclaré, sans donner des instructions en conséquence, que l'inscription dans les EPP serait gratuite à la rentrée. Des parents qui ont déjà payé exigent d'être remboursés. De leur côté, les maîtres Fram refusent de travailler s'ils ne sont pas payés : « *la cotisation qu'on exige des parents sert à payer les salaires de ces maîtres Fram* », rappellent-ils. La « *caisse école* » qui permet aux EPP de fonctionner n'est pas encore arrivée et les établissements manquent de fournitures scolaires. Des échauffourées se sont produites entre parents d'élèves et chefs d'établissements, obligeant ceux-ci à faire appel aux forces de l'ordre. Selon les dernières informations en provenance du ministère, le quota 2014 d'intégration de maîtres Fram dans la fonction publique sera de 7 000, soit 10% des effectifs. S'y ajouteront les 2 500 enseignants sortant des instituts de formation.

08/10 - Les syndicats d'enseignants, comme le Sempama, proposent le retour à la malgachisation pour lutter contre la baisse du niveau des élèves. Raharivohitra Claude, président du syndicat, estime que la pauvreté profonde du pays résulte de la mauvaise éducation de sa population. Seule l'utilisation de la langue maternelle comme langue d'éducation pourrait, selon lui, assurer une meilleure transmission des

savoirs et des valeurs. Très rares sont les élèves qui comprennent correctement le français, notamment dans les zones rurales. Sans oublier que les enseignants, notamment les maîtres Fram, ne disposent pas forcément de la capacité nécessaire pour délivrer leur enseignement en français. Mais la malgachisation a mauvaise réputation et fait peur à beaucoup au vu des résultats catastrophiques de cette expérience durant la révolution socialiste, qui a abouti au sacrifice d'une génération, selon le terme consacré. Sauf pour les parents qui pouvaient inscrire leurs enfants dans les écoles privées « *d'expression française* », considérées comme meilleures.

13/10 - Une Convention nationale de l'éducation réunissant 2 500 participants s'est tenue au Centre de conférence internationale d'Ivato. D'une durée de 3 jours, elle a permis de collecter de nombreuses propositions qui devront être examinées par les techniciens du ministère. 204 résolutions ont été adoptées et remises au président de la République. Il a été décidé la création d'un Conseil national de l'éducation où seront représentés tous les acteurs du secteur et qui sera un cadre de discussion et d'échanges. « *Il ne sera plus nécessaire de passer par des grèves pour revendiquer ou pour proposer des idées* », déclare le ministre, Paul Rabary. Pour les observateurs, peu de mesures innovantes ont été débattues, rien de concret n'est à appliquer à court et même à moyen terme. Mais pour *Tribune*, le pouvoir a profité de cette importante réunion pour mobiliser politiquement les enseignants, se situant en cela dans la continuité des régimes précédents qui n'ont eu cesse de politiser les enseignants tout en clamant haut et fort qu'il faut dépolitiser le ministère. Le lendemain de la fermeture officielle de la Convention, Paul Rabary a invité les enseignants au palais d'Iavoloha pour une réunion festive. « *Nous servons toujours le ministre et le parti en place* », avoue une fonctionnaire, « *c'est le système* ». Tout est plus facile lorsqu'on est membre du parti au pouvoir et l'adhésion offre la perspective d'occuper des postes de responsabilité. *Tribune* titre son article sur la Convention : « *Lancement de la HVMisation de l'éducation* ».

03/10 - Droit des enfants : reprise annoncée des procédures d'adoption. Après avoir été suspendue pendant plusieurs années en raison de nombreuses malversations, les adoptions vont pouvoir reprendre, selon les explications d'Éléonore Johasy Raharisoa, ministre en charge de la population, de la protection sociale et de la promotion de la femme. Un Comité de révision doit encore actualiser la loi de 2005 et faire adopter le texte par l'assemblée nationale. Les procédures devraient être allégées pour les adoptions dans le cadre familial. L'Autorité centrale de l'adoption, une entité indépendante, aura en charge la gestion du dispositif.

02/10 - Lutte contre un trafic de femmes malgaches vers la Chine. L'affaire prend une nouvelle ampleur, note *RFI*. Huit policiers chinois sont attendus dans la Grande Ile pour enquêter, à la suite d'une plainte déposée, en Chine, par l'une des victimes. Le témoignage d'une autre, qui a pu regagner Madagascar il y a six mois, avait fait grand bruit. Elle racontait comment elle avait été vendue à un homme, tandis qu'elle croyait partir occuper un emploi. L'enquête chinoise se concentre sur les personnes qui sont à la tête de ce trafic et qui résideraient à Madagascar. Le gouvernement a donné son accord à la venue de ces enquêteurs, qui seront assistés par la police malgache. Les victimes accusent deux femmes malgaches d'être à la tête du réseau. La présidente du syndicat des travailleurs sociaux, Norotiana Jeannoda, affirme avoir reçu le 1er octobre un appel de détresse de l'une de ces femmes depuis la Chine. Au moins une dizaine d'entre elles auraient pu regagner Madagascar.

03/10 - Les Etats-Unis appuient l'OIM dans la lutte contre la traite des êtres humains à Madagascar. Selon un rapport sur la traite des personnes publié par le Département d'État, Madagascar continue d'être un pays d'origine pour la traite des femmes et des enfants soumis au travail forcé et à l'exploitation sexuelle. Aussi, l'ambassade des États-Unis a octroyé une subvention destinée à prévenir la traite des personnes, ainsi qu'à protéger et à fournir une aide aux victimes. D'une valeur de 462.000 dollars, la mise en œuvre de ce programme, d'une durée d'un an, est confiée à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). « *Les victimes de la traite sont souvent assujetties à des abus de toute sorte, tels que le viol, la torture, la servitude pour dettes, la séquestration et les menaces à l'encontre de leurs familles ou à des proches, ainsi que d'autres formes de violence physique, sexuelle et psychologique. La demande d'une main-d'œuvre bon marché, de services sexuels et certaines activités criminelles sont parmi les causes principales du trafic, mais le manque d'opportunités, de ressources et de position sociale en sont aussi des facteurs non négligeables. Cette subvention permettra à l'OIM de renforcer les capacités du gouvernement et de la société civile à mieux faire face au défi immense que pose la traite des personnes à Madagascar* », explique le chargé d'affaires, Stephen Anderson.

09/10 - La ministre de la population, Éléonore Johasy, envisage d'autoriser la reprise de l'envoi de travailleurs malgaches à l'étranger. Les travailleurs sociaux s'insurgent. La ministre de la population a participé au dialogue international sur les migrations organisé à Genève par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). Un sujet qui intéresse au premier chef Madagascar, confronté aux problèmes soulevés par divers aspects de la migration pour ne citer que les travailleuses émigrées qui subissent des

traitements inhumains, ainsi que l'aggravation de phénomènes tels que le tourisme sexuel et l'exploitation des enfants à des fins commerciales. Dans un communiqué la ministre déclare qu'elle est déterminée à prendre des mesures fortes pour la protection des Malgaches désireux d'occuper un emploi à l'étranger. « *En effet, il ne s'agit pas nécessairement de freiner la mobilité des personnes qui est le corollaire de la mondialisation, mais, d'assurer au mieux la régulation du processus pour protéger les populations migrantes, et pour que les pays d'accueil et de destination en tirent bénéfice, notamment, par la contribution de la diaspora au PIB, à travers ses activités de production et par les transferts qu'elle effectue* », soutient-elle. L'administration affirme que suite à la suspension de l'envoi de travailleurs migrants dans les pays à risques en août 2013, elle a pris les mesures appropriées pour régler les migrations, mesures qui impliquent tous les acteurs, avant le départ, durant le séjour et après le retour. La nouvelle a provoqué une vive protestation des acteurs sociaux, dont celle du Syndicat des professionnels diplômés en travail social (SPDTS). Sa présidente, Norotiana Jeannoda, rapporte encore deux cas de travailleuses immigrées incarcérées au Koweït et de deux autres qui ont été admises dans un hôpital psychiatrique à leur retour. « *Ce n'est pas encore opportun d'envoyer des travailleurs, où que ce soit, surtout si le pays d'accueil n'a pas encore ratifié la Convention internationale sur la traite des personnes. La résolution des problèmes de nos travailleurs à l'étranger n'existe pas et voilà que l'on avance sur un terrain miné. Qui prend en charge ces travailleurs qui appellent à l'aide à l'étranger ? Personne. L'urgent maintenant, c'est la proposition de loi sur la traite que les députés devront voter ou non pendant la prochaine session* », conclut-elle.

16/10 - « Droits de l'homme - Les citoyens livrés à eux-mêmes », titre *L'Express*. Cinq à six ressortissants malgaches par semaine sollicitent l'aide du Syndicat professionnel des diplômés en travail social (SPDTS). Ce sont surtout des travailleuses domestiques. Sans papiers, emprisonnées, violées, hospitalisées, elles sont livrées à elles-mêmes. Le syndicat leur sert d'appui, mais ses ressources sont limitées à la prise en charge d'une cinquantaine de personnes par an. Tout récemment encore, une femme malade mentale a été rapatriée de Dubaï où elle a travaillé, comme domestique. Les moyens disponibles n'ont pas permis de la faire prendre en charge dans un établissement hospitalier. La question de la traite sera probablement au centre de l'Examen Périodique Universel (EPU) qui doit être consacrée à la situation de Madagascar le 3 novembre.

17/10 - La directrice générale adjointe de l'OIM, Agathe Thompson, en visite à Madagascar. Cette visite fait suite à l'entretien qu'elle a eu avec la ministre de la population à Genève, lors du Dialogue international sur les migrations, qui a abouti à un financement de 100.000 dollars ainsi qu'à un don des Etats-Unis de 462 000 dollars. « *Notre coopération se focalisera sur le cas des femmes malgaches qui migrent vers le pays du Golfe et les traitements qu'elles subissent, ainsi que sur l'exploitation des mineurs dans le cadre du tourisme sexuel* », spécifie Agathe Thompson. L'Organisation va ouvrir une représentation à Madagascar. La ministre de la population a annoncé l'adoption prochaine d'une loi pour lutter contre la traite des êtres humains.

► Réconciliation nationale⁵, justice, affaire « 7 février », peine de mort

08/10 - Fonds de solidarité des Nations unies pour la paix : Madagascar ne figure pas dans la liste des pays éligibles. Selon les explications de Fatma Samoura, ambassadrice du système des Nations unies et responsable du PNUD à Madagascar, la Grande Ile ne figure pas encore dans la liste des pays éligibles à ce fonds qui permet d'aider financièrement les pays qui s'engagent dans un processus de réconciliation nationale. Une délégation se rendra prochainement en Afrique du Sud pour préparer l'inscription de Madagascar sur cette liste, ce qui permettrait d'envisager l'indemnisation des victimes des événements de 2002 et 2009. Comme plus d'uns soutiennent qu'il n'y a pas eu de guerre civile lors de ces événements, le cas malgache ne paraît pas prioritaire, estiment les observateurs.

10/10 - Le CRN (Comité de réconciliation nationale) dirigé par Zafy Albert fait pression sur le pouvoir pour qu'il mette en place dans les meilleurs délais le Conseil du Fampihavanana malagasy ou Comité National de Réconciliation (CNR) prévu par la Constitution. Bien que le président de la République l'ait officiellement annoncé à plusieurs reprises, la dernière fois lors de son passage à la tribune des Nations unies, ce Conseil n'a pas encore été créé. L'institution actuelle, dirigée par le général Rabotoarison Sylvain, le CRM, est une structure mise en place par la Transition, qui aurait dû être abrogée. Le nouveau pouvoir, régi par la Constitution de la IV^{ème} République, devra installer une nouvelle structure. Le CRN annonce qu'il va soumettre au président de la République un projet d'ordonnance. Un « *Manifeste de la réconciliation nationale et de la refondation de la République* » a été produit par les différents colloques initiés par le CRN. La plupart des acteurs politiques seraient convaincus du fait que « *la concrétisation de la réconciliation nationale constitue une étape nécessaire pour développer le pays* ». « *La mise en place du CNR est*

⁵ Sur la notion de réconciliation nationale : cf. communiqué du SeFaFi : <http://p9.storage.canalblog.com/95/28/448497/99739009.pdf>

urgente. Des bailleurs nous ont assuré que les vannes ne seront pas ouvertes sinon », prévient Tabera Randriamanantsoa, membre du CRN. Pour L'Express, le projet de décret portant création du CNR accorde à ses membres un statut avantageux. Composé de 66 membres choisis pour quatre ans renouvelables, ils auraient même rang que les parlementaires et jouiraient de l'immunité.

22/10 - Réconciliation nationale : Andry Rajoelina et ses partisans ne participeront pas au processus.

Dans les conditions actuelles, indique la députée Christine Razanamahasoa, ancienne ministre de la justice de la Transition, « *nous ne participerons pas à ce processus car la réussite n'est pas garantie du fait de la violation flagrante et répétée de la Constitution par le président de la République notamment. Cela ne veut pas dire que nous sommes contre la réconciliation mais pas dans ces conditions* ». Pour le premier ministre, le processus de réconciliation nationale est lancé, il se fera, avec ou sans Andry Rajoelina. Les partisans de Marc Ravalomanana font pression pour sa mise en œuvre dans les meilleurs délais. « *Le lancement du processus de réconciliation ne veut pas dire destitution du président de la République ni du régime* », tient à préciser le député TIM Guy Rivo Randrianarisoa. Précision nécessaire dans la mesure où les propos tenus par Marc Ravalomanana à son retour pouvaient laisser penser qu'il n'attendrait pas la présidentielle de 2018 pour prendre sa revanche.

23/10 - Les Etats-Unis soutiennent la relance de la réconciliation nationale. « *Les États-Unis prennent note des efforts encourageants en faveur de la réconciliation à Madagascar lors ces derniers jours* », déclarent les services de l'ambassade, peu après l'appel au calme lancé par Lalao Ravalomanana. « *Nous saluons les différentes parties, tant du côté gouvernemental que des mouvances, car ils sont tous animés de l'esprit de fihavanana et chacun aspire à la réconciliation nationale* », poursuit le communiqué. *La Nation* observe que les appels à la réconciliation se multiplient après l'arrivée inopinée de Marc Ravalomanana. Le président de la République affirme sa volonté de piloter le processus mais il n'a toujours pas dévoilé son plan. Hery Rajaonarimampianina pourrait vouloir s'appuyer sur les chefs d'Eglises et des notables traditionnels mais le FFKM redoute de se voir instrumentalisé par le pouvoir. Les américains semblent privilégier un dialogue direct, auquel devrait être associés les anciens présidents de la République et l'actuel chef de l'Etat mais ils soutiennent qu'« *il appartient au peuple malgache de déterminer son propre processus de réconciliation nationale* ».

24/10 - « Réconciliation et pouvoir », titre du nouveau communiqué du SeFaFi⁶. « *Réconciliation* » : quelle est l'exacte définition de ce mot, brandi par tous mais, comme c'est souvent le cas à Madagascar, compris différemment par chacun ? Le corollaire, qui est la question de savoir qui réconcilier avec qui, a déjà été maintes fois abordé, y compris par le SeFaFi : les anciens présidents entre eux ? Les politiciens entre eux ? Les politiciens avec le peuple ? Le peuple avec lui-même ? Dans ce contexte, la réconciliation ne consiste-t-elle pas à résoudre les problèmes liés à la conquête (et, inversement, à la perte) du pouvoir ? Si c'est le cas, la réconciliation doit se faire à tous les niveaux de la classe politique et des militants des divers partis ou mouvances. Le citoyen sans engagement militant, par contre, n'est pas concerné à ce niveau, ce qui ne l'empêche pas d'avoir son avis sur la question. Par contre, il est interpellé par les véritables enjeux de la réconciliation. Entamer la réconciliation veut dire débattre des sujets de fond, qui bloquent ou handicapent le développement d'une société harmonieuse, aborder les sujets qui fâchent ou qui inquiètent. Les politiciens doivent prouver qu'ils sont soucieux de réconcilier le pays et non pas de manipuler les masses à des fins personnelles. Concernant la rencontre au sommet des anciens chefs d'Etat, le SeFaFi estime qu'« *il faut impérativement limiter la portée de ce Sommet, car la vraie réconciliation ne concerne pas seulement cette clique d'anciens dirigeants. Il s'agit plutôt de construire un système dans lequel la conquête ou la perte du pouvoir soit plus sereine, et l'exercice du pouvoir plus inclusif. (...).*La plupart des anciens dirigeants occupant le devant de la scène depuis des décennies, ils ont largement dépassé l'âge de la retraite. « *Il serait normal qu'on leur demande désormais de ne plus songer qu'à se mettre au service de l'intérêt national en sages et en ray aman-dreny désintéressés* », estime le SeFaFi.

30/10 - Selon le premier ministre, « la réconciliation nationale ne devrait pas signifier ou se résumer à une rencontre au sommet des anciens chefs d'État ». Roger Kolo, rappelle que « *la réconciliation nationale signifie décentralisation, justice sociale et égalité des droits entre les citoyens de toutes les parties du pays* ». Il évoque la dimension sécuritaire comme dans le Sud avec les dahalo et les stratégies utilisées pour les combattre, les convaincre à déposer les armes et les aider à réintégrer leur communauté villageoise. Le directeur de cabinet de la présidence, Henri Rabary-Njaka, qui rapporte les propos qu'il a échangés avec l'ambassadeur de France, fait lui aussi remarquer qu'il ne faut pas ramener la question de la réconciliation nationale à la celle du sort de l'ancien président. Il insiste : « *la réconciliation nationale n'est pas conditionnée par le cas Ravalomanana* » ; d'ailleurs ajoute-t-il « *l'heure n'est plus à remettre en cause le choix démocratique du peuple* », pour dire que c'est le président de la République et lui seul qui doit mettre en œuvre la réconciliation nationale. « *Plus d'uns souhaitent que cette notion de réconciliation soit éclaircie ;*

⁶ Cf. Blog Justmad - <http://p9.storage.canalblog.com/95/28/448497/99739009.pdf>

tout le monde en parle et l'encourage sans pour autant être bien fixé et convaincant », observe Tribune. Le FFKM, le FFM (Conseil pour la réconciliation nationale du général Sylvain Rabotoarison), ont leur propre plan d'action et continuent de revendiquer le pilotage du processus.

11/10 - L'avocat Sud-africain des victimes de la tuerie d'Ambohitsorohitra du 7 février 2009, Me David Erleigh, en mission à Madagascar. Il déclare qu'à ce jour ses clients n'ont pas encore perçu les dommages-intérêts décidés par la justice malgache. La saisie conservatoire et la mise en vente des avoirs du patron du groupe Tiko sont réclamés afin que les victimes puissent obtenir réparation. En ce qui concerne la plainte pour crime contre l'humanité déposée en 2012 en Afrique du Sud par les victimes du 7 février, Me David Erleigh indique que des échanges entre les gouvernements des deux pays ont déjà eu lieu. L'inexistence d'un accord de coopération judiciaire entre eux ne ferait pas obstacle à une collaboration. Les deux pays sont signataires du Statut de Rome (adhésion de Madagascar en mars 2008), entré en vigueur en 2002. Il contraint les pays adhérents à coopérer activement dans les domaines tels que la collecte de preuves, la remise des personnes accusées et la tenue de procès nationaux. « *Il existe en Afrique du Sud une loi contraignant le gouvernement à mener une enquête concernant un étranger résidant sur son territoire lorsqu'une plainte a été déposée à son encontre* », ajoute Me David Erleigh. La venue des enquêteurs Sud-africains à Madagascar serait nécessaire, les preuves présentées auprès de la justice sud-africaine restant insuffisantes. Cette mission, annoncée depuis janvier 2013, n'a toujours pas eu lieu. Elle serait suspendue à un accord du gouvernement malgache.

Me Désiré Randrianarivelo, avocat de Marc Ravalomanana, estime qu'on ne peut pas encore procéder à un paiement de dommages-intérêts : « *Mon client peut encore faire opposition et le verdict du tribunal a été rendu par contumace. (...). On peut donc dire que le verdict n'est pas encore opérationnel* », a-t-il souligné. Des propos confirmés par le magistrat Firiana Ranesa. Le procès s'est déroulé durant la période transitoire. La ministre de la justice de l'époque, Christine Razanamahasoa, était membre de la garde rapprochée d'Andry Rajoelina. Marc Ravalomanana a toujours rejeté ce verdict et dénoncé une justice partielle. Pour autant, l'ancien chef de l'État a fait part de sa détermination à affronter la justice de son pays si on le laissait rentrer.

11/10 - Journée mondiale pour l'abolition de la peine de mort : Madagascar est « abolitionniste de fait », aucune condamnation à mort n'ayant été prononcée depuis 1958. A la date du 9 octobre 2014, on recense 65 condamnés à mort dans les prisons malgaches, dont une femme. Lors de la célébration de la Journée mondiale, la ministre de la justice, Ramanantenasoa Noeline, a tenu à souligner qu'aucun condamné n'a été exécuté depuis l'indépendance, en 1960. Les peines de mort ont été commuées en travaux forcés à perpétuité. *Midi* indique qu'une proposition de loi portant abolition de la peine de mort devrait être examinée très prochainement par l'assemblée nationale.

La vindicte populaire et les exécutions extrajudiciaires par les forces de l'ordre pointées du doigt.

Alors que l'assemblée nationale est sur le point de se prononcer sur l'abolition de la peine de mort, les exécutions extrajudiciaires et la vindicte populaire se développent et mettent les parlementaires dans l'embarras face à la société civile. Celle-ci explique ce phénomène inquiétant par les dysfonctionnements de la chaîne pénale et de la chaîne anticorruption. Les responsables au sein du ministère de la justice et le directeur des droits humains et des relations internationales ont tenté de rassurer les participants à la célébration officielle de la Journée mondiale. La confiance de la population envers la justice pourrait être rétablie d'ici 2015, estiment-ils, si les préconisations des Nations unies sont mises en œuvre. Un membre de la société civile a rappelé qu'Amnesty International, dans un rapport produit durant la Transition, avait dénoncé l'exécution d'un chauffeur de taxi par un policier, après le passage du cortège présidentiel. L'affaire arrive en jugement. « *Il faudra désormais que les forces de l'ordre s'expliquent sur l'utilisation de leurs armes* », déclare Lucien Rakotoniaina, directeur des droits humains et des relations internationales.

Quatre incarcérations pour vindicte populaire. Inculpés pour homicide, quatre individus, dont trois femmes, ont été placés sous mandat de dépôt, après avoir été trahis par une vidéo prise durant une vindicte populaire. Âgé d'une trentaine d'années, le défunt, inoffensif, souffrait de troubles mentaux, selon ses proches. Accusé d'avoir agressé une fillette de douze ans, il a été passé à tabac par des riverains en furie. Les personnes incriminées sont toutes de l'entourage de la jeune fille. L'une d'elles n'est autre que sa mère. Plaqué contre le sol par le fokonolona, l'agresseur présumé a été sauvé de justesse par l'intervention de la police mais il est décédé durant son transfert à l'hôpital.

13/10 - La Gazette s'oppose au projet d'abolition de la peine de mort et préconise un référendum.

« *Dans un pays où chaque jour des attaques à main armée déciment des familles entières et sont rapportées par la presse ; dans un pays où des attaques sur les routes nationales laissent désseparées des familles entières ; dans un pays où des tombeaux sont pillés quotidiennement sans que les familles ne sachent ce que ces pilleurs de tombes font des restes de leurs chers disparus ; dans un pays où des gens ôtent la vie pour moins que rien ; dans un pays où il n'y a plus de vie nocturne pour cause d'insécurité sur*

tout le territoire national ; dans un pays où les kidnappings sont légions..., on annonce qu'un projet de loi sera soumis au parlement pour l'abolition de la peine de mort ! Il n'en faut pas plus pour soulever la colère des citoyens et plus particulièrement des victimes. (...) Dans un tel contexte, même si les exécutions suite au prononcé d'une peine de mort n'ont plus été appliquées dans notre pays depuis plus d'un demi-siècle, annoncer tout de go son abolition ne peut que révolter, au moins ces victimes, si ce n'est la large majorité de la population. A cela s'ajoute le fait que des organisations internationales se préoccupent plus de la situation des prisonniers, se préoccupent de savoir si les droits de l'homme sont respectés dans les prisons, se préoccupent de savoir si la dignité humaine y est respectée..., ce qui n'est que louable, sauf que personne, absolument personne, ne se soucie d'un accompagnement des victimes. (...) Le pire arrive lorsque ces personnes qui ont commis les méfaits se trouvent parfois dans la nature avec la complicité de certains magistrats qui demandent leur sortie sous prétexte de main d'œuvre pénale ! Ces malfrats qui ont mis à néant la vie des victimes se trouvent libres comme l'air parce que des magistrats peu scrupuleux les ont aidés ! D'où ces vindictes populaires, dignes d'un autre âge. Alors, oui pour l'abolition pour éviter d'être mis au ban des nations, mais seulement lorsque la justice malgache sera véritablement crédible, seulement lorsque des mesures seront prises pour que les victimes à Madagascar bénéficient d'un accompagnement psychologique au minimum, seulement lorsque le fameux Etat de droit ne sera plus un slogan creux à Madagascar ! En attendant, il serait peut-être judicieux pour nos responsables de recueillir l'avis de la population aujourd'hui pour savoir ce qu'elle en pense réellement par rapport au concept de droits de l'homme ».

► Gouvernance

01/10 - Bonne gouvernance : « Madagascar cancre du continent africain », titre L'Express. La Grande Ile est le pays qui connaît la plus mauvaise évolution depuis 2004, selon l'indice Mo Ibrahim⁷. Elle enregistre néanmoins une légère amélioration dans le classement de 2014. Sur les dix dernières années, Madagascar a connu un recul de 8,55 points et se place en dernière position du continent, devancé notamment par des pays rongés par des conflits armés, comme la Libye ou la Centrafrique. Selon l'indice 2014, Madagascar se classe au 33^{ème} rang. Avec 48,17 points, le pays n'atteint pas la moyenne du continent, en dépit d'une légère amélioration par rapport à l'année précédente (37^{ème} avec 45,7 points en 2013). Selon Hugues Rajaonson, économiste, l'évolution négative de Madagascar, selon les critères de la fondation Mo Ibrahim, n'a rien de surprenant. Et contrairement à ce que l'on pourrait penser, la crise politique de ces dernières années n'explique pas tout. « *Tous les faits démontrent ce mauvais résultat* » déclare-t-il, citant notamment, l'insécurité grandissante et la corruption qui gangrène le pays. L'Indice de développement humain (IDH), l'une des composantes de l'indice synthétique, est particulièrement mauvais. « *L'IDH est abaissé par le fait que nous n'avons pas fait de progrès en matière d'enseignement. Et ça va de mal en pis* », déplore-t-il. La tendance actuelle s'est amorcée dès les années 2006 et 2007. « *Cela résulte d'une mauvaise redistribution des richesses. Par exemple en 2008 il y a eu une bonne croissance économique, mais la population s'est appauvrie* ». L'indice 2014 indique également que Madagascar est le dernier de la classe par rapport aux États membres de la COI. La Grande Ile est largement devancée par Maurice et les Seychelles qui trustent le top cinq de l'indice. Madagascar n'arrive même pas à prendre le dessus sur les Comores qui depuis 2013, la devance dans ce classement, à la 30^{ème} position.

Pour Midi, « *il y a toutefois une toute petite amélioration en 2013 sur la participation et les droits de l'homme. Sans doute cela est-il dû au processus électoral qui a abouti à faire revenir Madagascar à la démocratie et à l'ordre constitutionnel. Mais il faut avouer que sur ce plan, la réalité est plutôt horribante avec l'insécurité grandissante qui se traduit par des phénomènes de vindicte populaire. Et même sur le plan politique, ni les exilés politiques, ni les prisonniers n'ont pas encore eu gain de cause, les premiers pour leur retour au pays, les seconds pour leur libération. Quant à la liberté d'expression, elle existe réellement. Mais les médias n'ont pas tous le même degré de professionnalisme. (...) C'est sur le chapitre des opportunités économiques durables que Madagascar a perdu des points en matière de gouvernance. La longue période de Transition a vidé le pays de ses bailleurs de fonds et des investisseurs. La période n'a permis qu'aux divers trafics illégaux de se développer* ».

04/10 - La gendarmerie et la justice arrivent en tête des institutions les plus corrompues selon les statistiques du Cajac (Centre d'action juridique et d'action citoyenne). Les plaintes déposées pour cause de corruption concernent en premier lieu les gendarmes (21,8%) puis les magistrats (15%), viennent ensuite les communes, l'éducation nationale et les services fonciers. Le système judiciaire apparaissant particulièrement corrompu, la majorité des victimes n'osent pas aller jusqu'au bout des démarches auprès du Cajac, par crainte de représailles. Seules 10,25% des victimes prennent le risque de dénoncer officiellement l'action de ces éléments corrompus. Les hommes sont plus actifs que les femmes pour dénoncer et prendre des conseils, même s'ils ne vont pas forcément jusqu'au bout. Ce sont les plus

⁷ <http://www.moibrahimfoundation.org/fr/interactives/>

démunis et les personnes ignorantes des procédures administratives et judiciaires qui font le plus appel à ce Centre, sachant que ses conseils et ses actions sont gratuits.

08/10 - Affaire de détournement de fonds au sein du ministère de l'énergie : quatre personnes condamnées avec sursis, parmi lesquelles l'ancien secrétaire général, l'agent responsable des marchés publics et le dépositaire comptable. Ils sont accusés d'usage de faux sur le procès-verbal de réception de marchandises au niveau du ministère, en 2011 et 2012. « *Les donneurs d'ordre demeurent intouchables* », proteste l'un des condamnés. Le verdict de deux autres affaires concernant encore le ministère de l'énergie a également été prononcé. L'ancien directeur financier écope d'un an d'emprisonnement ferme et d'une amende. Il est accusé de détournement de chèques carburants. L'ancien ministre de l'énergie et deux autres personnes sont quant à eux acquittés sur une affaire de maraudage, autrement dit de vol d'ordinateurs, de meubles de bureau et autres appareils informatiques.

09/10 - Trois conteneurs de nickel ont failli être exportés illicitement au port de Toamasina. Les produits ont été substitués à des pierres industrielles à destination des Pays Bas. Une panne de courant a stoppé l'opération d'embarquement, ce qui a permis aux douaniers de mettre à jour la tentative. « *Il y a un véritable réseau derrière cette tentative de trafic* », déclare le directeur général des douanes. Ambatovy est la seule société productrice de nickel à Madagascar. Les produits pourraient donc avoir été sortis illicitement de son usine. « *Ambatovy a probablement été victime de vol, mais le nickel n'ayant aucune valeur marchande à Madagascar, les trafiquants sont obligés de l'exporter* », précise une source proche du dossier. La société a révélé dans ce communiqué avoir été informée très récemment par l'un de ses clients en Asie que sur une livraison de cinq containers de nickel quatre d'entre eux ont été substitués partiellement ou totalement par des cailloux. Le vol a provoqué un important préjudice à la compagnie, puisqu'au cours actuel du nickel les 80 tonnes volées ont une valeur d'au moins 1,6 million de dollars. Le vice-président d'Ambatovy déplore les impacts négatifs que cette affaire peut avoir sur la crédibilité de Madagascar vis-à-vis des partenaires commerciaux internationaux. La découverte des quatre conteneurs n'est probablement que la partie émergée d'un iceberg beaucoup plus important qui impose une révision complète des dispositifs de sécurité de la société, déjà très rigoureux.

24/10 - La Médiature de la République affirme avoir amélioré ses performances, en dépit du manque de moyens. La médiatrice, Monique Esoavelomandroso, insiste sur la pluralité des domaines d'intervention de l'institution, les progrès réalisés et l'importance accordée à la redevabilité sociale. Pour le premier ministre, les performances de la Médiature démontrent qu'il y a de la part des citoyens l'espoir de voir s'améliorer le fonctionnement des services publics. Les plaintes reçues ont souvent trait à des abus d'autorités. Des directeurs d'école violent leurs élèves ou des proches parents violent leurs enfants mais ces crimes sont difficilement sanctionnés par les tribunaux. Dès lors, les plaignants ont trop souvent beaucoup de mal à obtenir gain de cause et réparation. Outre les problèmes des personnes âgées qui ne parviennent pas à bénéficier de leur pension de retraite, la Médiature est très sollicitée sur les problèmes de titres fonciers. La Médiature bénéficie d'un soutien de l'OIF.

L'association des anciens membres des institutions des régimes précédents (ACS) alerte l'opinion sur « la persistance de la mauvaise gouvernance ». Se basant, dit-elle, sur des faits réels constatés et des documents irréfutables, ses membres demandent aux députés de mettre fin à l'existence du gouvernement. Si ces derniers ne le font pas, ils demandent au chef de l'Etat de dissoudre l'assemblée nationale. Ils affirment déplorer les multiples violations de la Constitution, des lois et des règlements par des individus qui, à un moment ou à un autre, ont profité du pouvoir et des prérogatives étatiques pour se livrer à l'enrichissement personnel. Ils dénoncent notamment un certain nombre de personnes, dont des membres de la communauté Karana qui participeraient au pillage des ressources naturelles du pays et qui sont intouchables. Certains d'entre eux se sont distingués récemment par des opérations immobilières et des acquisitions de terrains dans la capitale. Ils affirment que le bateau Mv Tianah, arraisonné à Mombassa dans le cadre de la lutte contre le trafic de bois de rose, appartiendrait à une très haute personnalité du régime actuel. L'ACS se dit convaincue que la ministre de la population du régime de Transition, Nadine Ramaroson, a été victime d'un assassinat.

► Lutte contre l'insécurité, opération « coup d'arrêt »

02/10 - Les dahalo ont leur propre fabrique d'armes à Ampanihy. Le commandant intérimaire de la brigade de gendarmerie d'Ejeda et ses hommes ont déniché aux fins fonds d'une forêt une petite usine de production de fusils de chasse et d'armes automatiques, ainsi que de munitions. Elle fonctionne depuis une vingtaine d'années pour le compte des dahalo de la région Atsimo Andrefana.

09/10 - « Opération coup d'arrêt II : 2 282 dahalo se sont rendus, 500 armes ont été identifiées par la gendarmerie », titre *Midi*. Le secrétaire d'Etat à la gendarmerie, le général Paza, s'est rendu dans l'Androy

pour constater la situation sur le terrain. Après un mois et 20 jours, le 1er bilan d'étape de l'opération « *coup d'arrêt II* » est jugé satisfaisant. Les dahalo qui se sont rendus se sont engagés à ne pas récidiver. Ils ont rejoint leurs villages après avoir été identifiés et fichés. La mort de leur chef, Rebeky, leur aurait porté un coup sévère. De nombreux autres dahalo repliés dans la forêt auraient l'intention de se rendre mais redouteraient des représailles de la part des forces de l'ordre. Un ultimatum leur a été donné. L'opération « *coup d'arrêt* » se poursuit. Elle a permis de récupérer 2 006 zébus dont 632 ont été découverts dans des caches. *Midi* se félicite que les forces de l'ordre aient pu obtenir la reddition de dahalo et évité ainsi d'importantes pertes en vie humaine. « *A la grande satisfaction sans doute des organismes œuvrant dans le domaine des droits de l'homme* », écrit le quotidien.

La Nation ne partage pas l'optimisme de *Midi* sur la situation dans le Sud. Le quotidien écrit : « *A flots continus, les nouvelles alarmantes et dramatiques en provenance de l'Androy lointain arrivent jusqu'aux portes des rédactions et des grands responsables de la capitale. Chose étrange, les personnalités qui, en principe doivent réagir en conséquence, semblent de murer dans une inertie coupable* ». Pour le journal, la mise en place des *Dina* et leur généralisation « *ne peut être que l'arbre qui cache la forêt de compromissions des autorités civiles et militaires alliées de la cause mafieuse des voleurs de bœufs et les valets des grandes fortunes qui désirent s'emparer des riches périmètres minières, propriétaires des paysans et des éleveurs* ». La mise en œuvre de *Dina* donnerait fréquemment naissance à de graves controverses au sein des populations concernées et peuvent légitimer des exactions commises par des éléments des forces de l'ordre.

11/10 - « Reddition des 2 282 dahalo dans le Sud : quid de l'impunité et de leur avenir ? », titre Tribune. « *Les gendarmes qui ont mené l'opération leur ont donné des leçons de morale et leur ont fait savoir combien leurs actions sont illégales, si bien qu'ils sont convaincus et ont changé* » selon les explications des commandants des compagnies en opérations dans le Sud. 2 280 dahalo se sont rendus et ont été laissés libres de retourner dans leurs villages. Exposés devant les caméras pour exposer leurs forfaits, certains montrent des traces de balles et des cicatrices. L'impunité qui leur a été promise par les forces de l'ordre bafoue les droits des populations, qui n'oseront pas demander justice. La question se pose également de leur retour dans la société : dépourvus de ressources, ne risquent-ils pas de retomber dans la délinquance ? Aucune mesure de réinsertion n'a été prévue par le pouvoir. *Tribune* conclut : « *L'impunité des dahalo, qu'ils soient avec des sagaies ou à col blanc, est monnaie courante chez nous ; alors quelques 2 000 de plus ou de moins, qu'est-ce que cela représente, au point où on est ?* ».

Le Daily évoque la possibilité de faire appel à la coopération militaire française pour aider à la réinsertion professionnelle des dahalo repentis. Son Service militaire d'appui au développement (SMAD) pourrait les former à certains métiers leur permettant, à l'issue d'un stage, de se voir octroyée une parcelle de terrain dotée de matériels pour la mettre en valeur. Le terrain et le matériel deviendrait leur propriété après une période de probation de 5 ans. Le SMAD a vu le jour en 2006. L'objectif était de former 1 300 recrues par an mais la mise en œuvre du programme a été perturbée la crise politique.

10/10 - Une horde d'une centaine d'hommes ravage le centre de Santé de Base II d'Ambohimahaso (district de la région de Haute Matsiatra). Le dispensaire a été pris d'assaut dans une salve de coups de feu. Les assaillants se sont emparés du matériel, des provisions du personnel et des médicaments. En levant le camp, les malfaiteurs ont menacé de revenir à la charge. Craignant leur retour, le personnel a trouvé refuge dans la capitale.

15/10 - Les gendarmes s'activent à Amboasary Sud pour mettre la main sur des armes dérobées à des gendarmes abattus. Terrifiés, des dahalo reconvertis ont rendu leurs armes après une violente opération militaire. Le groupe mobile d'intervention, a, en l'espace d'un mois, récupéré six armes de guerre dérobées à des gendarmes. Deux redoutables chefs dahalo ont été mis hors d'état de nuire. L'un d'eux a été exécuté.

21/10 - Un atelier officialise le lancement de la mise en place d'une « sécurité durable » sur tout le territoire. L'évènement se tient à Ambositra, à l'initiative de la primature. La date limite pour la reddition générale de tous les dahalo est fixée à ce 21 octobre. Le premier atelier du genre s'est tenu voici quelques semaines à Ambovombe Androy et avait donné lieu à la réactivation des *Dina* sur l'ensemble de la Grande Ile. Pour *Midi*, cette initiative est une réussite : elle aurait permis d'obtenir la reddition de 3 000 dahalo dans la région Androy et le retour au calme. L'exécutif travaille à un plan d'urgence pour la réintégration sociale et professionnelle des dahalo repentis et pour la fourniture d'une aide durable aux populations locales affectées par des années de violence et de terreur dans le Sud, en liaison étroite avec les partenaires financiers (PAM, la FAO, l'USAID...). Ces ateliers seront par la suite organisés dans d'autres régions touchées par le phénomène dahalo, au nombre de 14 sur 22.

22/10 - « Trois chefs dahalo se rendent avec 3 384 hommes », titre *Midi*. Le chef dahalo Laban'i zaza a dénoncé devant la ministre de la population, Johasy Eléonore, et le secrétaire d'Etat à la gendarmerie, le général Paza Didier Gérard, le système du « *taratasy poka* » ou lettre de dénonciation anonyme qui se solde le plus souvent par des arrestations. « *Qu'on soit innocent ou coupable, on est toujours puni. Voilà pourquoi on préfère être des dahalo* », a-t-il expliqué. Outre les opérations « *Carte nationale d'identité* » et « *passport de bovidés* », qui seront lancés le 6 novembre, la députée d'Amboasary Sud, Solange Angèle, annonce que des travaux Himo seront mis en œuvre au profit des dahalo repentis, notamment avec le concours du ministère des travaux publics.

Pour *La Nation*, « **le pouvoir s'abaisse à des solutions à grands spectacles avec ces dahalo en principe repentis, mais en réalité sauvés par le gong.** (...) Ils bénéficient de la garantie d'une impunité assurée en contrepartie de leur reddition provoquée par un travail de sape au niveau de leur famille et de leurs voisins. Avec le parrainage des notables locaux qui servent de caution morale, les anciens bandits abandonnent les maquis et les grottes où ils se sont terrés. (...) Ils reviennent vivre en société avec la tolérance de leurs compatriotes et anciens victimes. Les problèmes incontournables des préjudices matériels et moraux restent et demeurent. (...) Les faits reprochés à ces justiciables sur lesquels pèsent des faisceaux de présomptions, n'ont jamais été établis ni jugés conformément aux lois. Les personnes présumées impliquées deviennent ainsi inattaquables ». La gendarmerie nationale reconnaît qu'en tout état de cause elle est dans l'incapacité de mener des enquêtes portant sur une population de plusieurs milliers de dahalo.

Pour *La Gazette*, les cérémonies dites « *reddition générale* » des dahalo avec des groupes de paysans accroupis ou à genoux devant les autorités rappellent de biens douloureux souvenirs remontant à la période coloniale. En premier lieu la reddition de Rabezavana et Rabozaka et de leurs troupes en 1897 sur l'esplanade du palais de la Reine. Il s'agit de deux gouverneurs royaux qui ont conduit l'insurrection contre l'occupation française. En second lieu, la reddition, au terme de la grande insurrection de 1947, des « *rebelles* » de l'Est (notamment de Moramanga et de l'Alaotra) à Manjakandriana.

24/10 - A ce jour plus de Le général Paza, secrétaire d'Etat en charge de la gendarmerie 7 000 dahalo ont décidé de déposer les armes et de collaborer avec les forces de l'ordre, se réjouit le général Paza, secrétaire d'Etat en charge de la gendarmerie. Rebanga, l'un des grands chefs de guerre dahalo figure parmi ces « *Kotro niova fo* ». Il les invite maintenant à lutter contre les trafiquants qui pillent les richesses de la Grande Ile.

► Médias

08/10 - Le mode de scrutin et les règles du jeu pour le renouvellement des membres de l'Ordre des journalistes sous surveillance des professionnels. La « *Cellule de crise* » des journalistes émet des réserves. *La Nation* s'en fait l'écho. La liste des électeurs serait suspecte : on y trouverait des personnes qui n'exercent pas régulièrement la fonction de journalistes alors que certains professionnels en auraient été exclus. Lors du dépôt de candidature, il a été précisé que les candidats devraient prendre à leur charge l'impression des bulletins et le coût de l'opération. La « *Cellule de crise* » demande que le bulletin unique soit imposé pour éviter tout risque de fraude. Des consignes de vote émanant du ministère de la communication auraient été données dans les régions afin d'imposer un éventuel « *candidat d'Etat* ». Les journalistes de la capitale se disent préoccupés par l'influence que les chefs de régions et autres autorités locales peuvent exercer sur les agents de la radio et de la TV nationale.

10/10 - Ambassade des Etats-Unis « Nous encourageons encore le gouvernement de revoir le cas des stations fermées ou celles à qui on a refusé le permis d'exploitation et d'y remédier aussitôt que possible, afin de montrer l'engagement envers la liberté de la presse et de tourner la page aux abus des droits de l'homme perpétrés par le gouvernement de transition ». La déclaration poursuit : « *Dans les nombreux rapports sur les droits de l'homme que l'ambassade a publiés, nous avons notamment indiqué qu'environ 80 organes de presse ont été fermées, se sont vues refuser l'octroi de licence d'exploitation ou ont fait l'objet d'interdiction d'activités depuis 2009. Le nombre provient d'une déclaration à la presse faite par le bureau du premier ministre Beriziky. (...). Nous avons exhorté le ministère de la communication à obtenir la liste exacte auprès de la primature* ».

14/10 - En pleine offensive à Madagascar, dans le cadre du passage à la TNT, prévu pour juin 2015, le chinois Startimes subit un revers. Les patrons de presse se sont organisés pour s'opposer au projet de l'opérateur chinois. Après plusieurs semaines de négociations, Hery Rajaonarimampianina les a finalement reçus et a dénoncé l'accord signé. Il a en outre promis de donner des instructions au ministre de la communication de se concerter avec les médias privés pour l'élaboration du cadre juridique sur le TNT. Startimes proposait un prêt de 150 millions de dollars pour le déploiement de la TNT sur l'ensemble du territoire. Une offre qui comprenait notamment le déploiement de pylônes, d'émetteurs et de décodeurs. Le

prêt était assorti d'intérêts s'élevant à 39 millions de dollars, soit un total de 189 millions de dollars. Or, entre 90 000 et 100 000 foyers seulement sont équipés d'un récepteur TV, sur 4 millions de foyers. Le taux d'électrification varie entre 15 et 20%, et 92% de la population vit avec moins de 2 dollars par jour. Les opérateurs locaux se sont fermement opposés à ce projet. Ils dénoncent notamment le manque de transparence dans les négociations entre les Chinois et le gouvernement malgache. Selon eux, le coût réel de reconversion de la diffusion analogique vers le numérique pourrait être plus de dix fois inférieur en aidant les opérateurs locaux. La décision de la présidence constitue un sérieux revers pour StarTimes, déjà en conflit à Kinshasa avec le gouvernement congolais. Actif sur le terrain depuis quelques mois, ce dernier avait commencé à diffuser des offres de recrutement dans la presse. Il avait aussi commencé à installer des pylônes sur les hauteurs de la capitale.

ÉCONOMIE - SOCIAL

► Questions foncières, agro-carburants

06/10 - Guichets fonciers : 800 agents au chômage technique. Sans Schéma d'aménagement communal (SAC) et sans Plan local d'occupation foncière (PLOF), les guichets fonciers ne peuvent plus délivrer de certificats fonciers. Cette décision du ministère en charge des infrastructures, de l'équipement et de l'aménagement du territoire met au chômage technique 800 agents communaux. D'après des spécialistes, la décision est justifiée, compte tenu de différents problèmes liés à ces guichets. Mais dans la mesure où seules quelques communes disposent d'un SAC, elle traduit une volonté de l'Etat de revenir sur la décentralisation de la gestion foncière. C'était pourtant l'une des plus importantes avancées des réformes foncières enclenchées depuis 2006. Les guichets fonciers communaux allègent les activités des services domaniaux centraux, tout en donnant aux paysans l'assurance d'exploiter les terres de leurs ancêtres non encore immatriculées mais valorisées depuis des générations. Le certificat foncier est en effet délivré pour les propriétaires de terrains privés non titrés, notamment en milieu rural. Selon les statistiques de 2013, 454 communes disposent d'un guichet foncier. Ces guichets ont délivré 75 600 certificats entre 2006 et mars 2012. Rien ne se profile encore à l'horizon pour « *l'acte II* » des réformes qui devraient être orientées un peu plus sur le foncier urbain et des questions comme les terres d'anciens colons, déplore *La Gazette*.

500 000 demandes de titres fonciers sont en instance de traitement dans les services des domaines. Pour un terrain sans conflit, il faut en moyenne 6 ans pour obtenir un titre. S'il y a contestation, le délai peut être porté à 15-20 ans. « *La complication des procédures résulte la plupart du temps de l'exagération des fonctionnaires* », affirme le ministre de tutelle, Rivo Rakotovo. Si les affaires s'éternisent, il arrive que certains préfèrent régler le problème avec les machettes, note *Tribune*.

02/10 - Le ministère de l'industrie, du développement du secteur privé et des PME va apporter son appui à la promotion de la filière éthanol à partir de la canne à sucre. Huit sociétés intervenant dans ce domaine devront être implantées dans chaque district. Cette initiative devrait permettre des créations massives d'emplois et concourir à la préservation de l'environnement. « *75 000 ha seront concernés par la culture de canne car selon les études, une société a besoin de 60 ha au minimum pour que la production soit rentable. Quant à la production, chaque unité devrait produire 2 000 litres par jour nécessitant une main d'œuvre de 600 employés pour la plantation et pour la transformation* », explique un spécialiste. Une production de quatre millions de litre par jour est attendue. « *C'est un projet écologique visant à réduire la déforestation, à travers la réduction de l'utilisation du charbon de bois comme combustible* », estime Roland Jules Etienne, ministre de l'industrie et du développement du secteur privé. Le ministre rappelle que 95% des foyers utilisent le charbon de bois, dont les effets néfastes sont tels que 12 000 décès par an sont attribués à des infections provoquées par ce combustible. Cet agro-carburant est présenté comme un carburant vert mais son intérêt comme carburant écologique et son appellation de « *bioéthanol* » sont très controversés. Parmi les nombreux arguments avancés par les opposants, le fait que son utilisation à grande échelle nécessite l'utilisation de très grandes surfaces agricoles pour la production de maïs ou de canne à sucre, avec un risque de compétition avec les besoins alimentaires des populations.

► Ressources minières et pétrolières

07/10 - L'huile lourde de Tsimiroro au secours de la Jirama. Face au problème récurrent de pénurie de carburant qui empêche la Jirama de fonctionner correctement, l'Etat a décidé d'utiliser l'huile lourde de Tsimiroro pour alimenter les groupes électrogènes. Les propriétaires de ces groupes ont donné leur accord, explique le ministre des ressources stratégiques et des mines, Lalaharisaina Valérien. L'huile lourde en question a reçu l'autorisation de mise sur le marché intérieur pour essai depuis le 18 juin, pour une durée de 6 mois. Madagascar Oil, exploitant de Tsimiroro, produit 130 barils par jour. La compagnie tend vers la phase de production d'ici quelques années et l'Etat compte fixer les règles du jeu afin que Madagascar, et

accessoirement la population, puisse tirer profit de cette ressource. Selon les estimations Tsimiroro dispose d'une réserve de 3 milliards de barils.

07/10 - Menaces sur la biodiversité - La compagnie britannique Sterling prévoit une nouvelle campagne d'acquisition sismique offshore sur le bloc dit « d'Ambilobe » qui couvre le littoral Nord-Ouest. Elle se déroulera entre novembre et décembre, sur une période de 43 jours. L'impact environnemental pourrait être considérable pour les espèces de cétacés et autres mammifères marins en cette période, s'alarment les spécialistes. Les habitants de Nosy Be, regroupé en un collectif baptisé « *Feso Diana* »⁸, se mobilisent pour la préservation de l'environnement face aux intérêts de l'industrie pétrolière, dans une région qui bénéficie d'une vie sous-marine riche et bien conservée. Au-delà de simples considérations écologiques c'est l'économie de cette région côtière et des îles qui est menacé puisque les moyens de subsistance de ses habitants reposent essentiellement sur deux secteurs : la pêche traditionnelle et les activités économiques liées au tourisme marin. D'août à fin décembre, c'est la période de migration d'espèces que sont les baleines à bosse et les requins. La période envisagée pour ces acquisitions sismiques correspond à la période de reproduction et de migration des baleines à bosse et aussi à une période planctonique.

31/10 - 240 tonnes d'or sortent illégalement de Madagascar chaque année. Le phénomène est connu des bailleurs de fonds, qui alertent les autorités. L'or malgache se vendrait sur les marchés de Dubaï. Les exportations illicites se font le plus souvent via la Thaïlande et le Kenya.

► **Trafic de bois de rose⁹ et de ressources naturelles, déforestation**

06/10 - Trafic de bois de rose à Vohémar : le fils d'un général de gendarmerie impliqué. Des émissaires du ministère de l'environnement et des forêts ont découvert dans le district de Vohémar un stock important de rondins dissimulés dans la cour du frère d'un député. Après enquête ils appartiendraient, croit savoir *Midi*, au fils d'un haut gradé qui a occupé un poste stratégique durant la Transition.

07/10 - Trafic de bois de rose : 750 millions de dollars de pertes pour le pays sur les 4 dernières années. La récente émission « *Grand reportage* » de *RFI*¹⁰ évoque ce chiffre et décrit la situation dans les zones protégées des forêts de l'Est, notamment à Antalaha et à Sambava. Si on ajoute les 200 millions de dollars d'exportations pour la seule année 2009, la valeur des trafics sur les 5 dernières années approcherait ou dépasserait le milliard de dollars. Comme la société civile l'a toujours dénoncé, les trafiquants sont connus de tous, parmi lesquels on compterait des représentants de l'Etat. Ils ne se cachent pas et sont les nouveaux riches de ces deux localités. Le reportage de la *RFI* le rappelle opportunément, note *La Gazette*. La plateforme AVG qui dispose d'un réseau d'informateurs sur le terrain affirme que les trafics ne se concentrent pas sur cette côte Nord-Est. Ils se pratiquent sur toute la façade de l'océan Indien. Ainsi, des coupes et des exportations ont lieu à Tolagnaro. Mais aucune action n'est menée dans cette zone. Le député d'Antalaha, Laisoa Jean-Pierre, surnommé le « *roi du bois de rose* » qui a contribué à la victoire de Hery Rajaonarimampianina lors de la présidentielle du 20 décembre dans la partie nord de l'île, s'est expliqué dans le reportage : « *Mes activités de base sont la vanille et je suis devenu exploitant forestier professionnel depuis 2000, après le passage d'un cyclone (période ayant poussé les autorités à autoriser le ramassage des bois balayés par le cyclone). Mais les permis sont suspendus depuis longtemps. L'exportation clandestine existe parce que l'argent des exploitants est bloqué alors qu'ils doivent faire vivre leurs familles. Et tout est permis sans être vu* ». Le parlementaire affirme vouloir mener un plaidoyer à l'assemblée pour la légalisation du commerce des bois précieux et pour leur exploitation rationnelle et équitable. L'intéressé possède une belle propriété de 50 ha à Antalaha. Interrogé sur l'origine des fonds qui ont financé la construction, le député a beaucoup hésité avant de donner sa réponse. Il se demande pourquoi personne, en revanche, ne pose de questions sur l'origine des fonds qui ont permis la réalisation des belles villas et des grands projets immobiliers dans la capitale. Il soupçonne des opérations de blanchiment d'argent.

25/10 - La Suisse fait part de sa volonté d'appuyer Madagascar pour sa présentation auprès de la CITES du plan d'utilisation de stocks de bois précieux confisqués qui se tiendra à Genève en décembre. L'ambassadeur Suisse s'en est entretenu avec le ministre de l'environnement, de l'écologie et

⁸ Pour soutenir les habitants de la région dans leurs droits de savoir et dans leurs droits de choisir, une pétition est en ligne : https://secure.avaaz.org/fr/petition/A_lattention_du_president_de_la_republique_de_Madagascar_Repousser_la_date_dexploration_sismique_pour_proteger_les_balei/?IBDUohb&pv=12

⁹ Cf. le reportage de RFI - <http://www.rfi.fr/emission/20141006-madagascar-traffic-bois-rose-antalaha>

¹⁰ <http://www.rfi.fr/emission/20141006-madagascar-traffic-bois-rose-antalaha>

des forêts. Le ministère devra montrer sa détermination à faire en sorte que la commercialisation ne favorise pas de nouvelles coupes.

08/10 - Ministère de l'environnement : 9 millions de tonnes de carbone à vendre. Un appel d'offre international est lancé. Le corridor Ankeniheny-Zahamena séquestre un stock de carbone estimé à 9 millions de tonnes, d'après les études de Conservation Internationale. Ce crédit-carbone est à vendre. 450 000 tonnes ont été déjà achetées par la Banque mondiale. 50% des recettes issues de cette vente seront allouées aux communautés de base et aux communes concernées, le reste sera remis à l'Etat. Le ministre de tutelle explique que cela permettra de lutter contre la déforestation liée à la situation politique. Par ailleurs, une convention a été signée entre le ministre de l'environnement et le ministre de l'éducation pour instaurer des reboisements de masse. Chaque élève devra planter un arbre chaque année, avec pour objectif de réaliser un reboisement de 6 millions de plants par an par les 6 millions d'enfants scolarisés.

31/10 - Selon le ministère de l'environnement, 12 parmi les 22 régions de Madagascar sont touchées par le processus de désertification : Atsimo-Andrefana, Androy, Menabe, Melaky, Ihorombe, Anosy, Sofia, Alaotra Mangoro, Haute Matsiatra, Boeny, Betsiboka et Analanjirofo, soit 31% de la superficie totale de l'île. En outre, 28% de la superficie de ces zones, soit 51 568 km², sont classées zones prioritaires.

16/10 - Après des années de gabegie entraînant l'interdiction d'exporter certains produits, les autorités se ressaisissent. Un inventaire des ressources naturelles sera réalisé dans le but d'établir un cadre légal pour leur commercialisation. « *L'objectif est de mettre en place une politique nationale adaptée et concertée qui mette en exergue la protection de l'environnement et qui assure à la fois la commercialisation durable des produits en répondant aux exigences en terme de qualité, des normes sanitaires et phytosanitaires* », indique le ministre du commerce.

23/10 - Feux de brousse: expression du mécontentement populaire. « *Des milliers d'hectares brûlent dans plusieurs endroits de la Grande Ile. Pire, les populations pratiquent les feux de brousse à des fins non utiles* », écrit *La Gazette*. Des montagnes, des vallées, des savanes sont brûlés. Les habitants brûleraient ces espaces pour exprimer leur mécontentement vis-à-vis du pouvoir. Une pratique fréquente et courante depuis de longues années. Malgré l'existence des lois sur l'interdiction de la pratique de feux de brousse, aucun représentant de l'Etat n'est présent dans ces endroits pour freiner cette pratique ou pour rencontrer les populations. Le feu revêt une signification symbolique importante et dramatique dans la culture malgache. La recrudescence des feux de brousse provoque des effets très négatifs sur l'agriculture et l'environnement.

25/10 - Surveillance des côtes et lutte contre les trafics : un contre-amiral israélien en visite à Madagascar. Un groupe d'experts conduit par le contre-amiral s'est entretenu à ce sujet avec le ministre Ulrich Andriatiana. Cette visite fait suite au déplacement du chef de l'Etat en Israël. « *Ces experts sont venus pour nous accompagner dans la protection des côtes et de l'environnement marine de la Grande-île. Cette protection s'oriente surtout vers la lutte contre les trafics illicites. Le secteur privé sera donc concerné* », déclare le ministre des transports.

► Bailleurs de fonds, coopération économique

04/10 - Le décaissement des aides budgétaires de la BAD est annoncé Le montant de l'aide ne sera pas majoré, malgré l'appel du gouvernement. L'enveloppe initiale de 35 millions de dollars annoncée il y a quelques mois est maintenue. Elle sera réservée à des projets de développement précis. Pour la période 2014-2016, Madagascar bénéficiera d'un financement de 65 millions de dollars. La Grande Ile figure par ailleurs sur la liste les pays en situation de fragilité, ce qui lui permettra de bénéficier d'un montant additionnel de 90 millions de dollars. La BAD prévoit de mettre en œuvre un programme sur cinq ans, préparé sur la base du Plan national de développement.

23/10 - USAID : 75 millions de dollars débloqués et près de 620 000 personnes bénéficiaires. Un vaste programme de lutte contre la malnutrition en cette période de soudure a été lancé avec le concours des ONG Adventist Relief Agency (ADRA) et Catholic Relief Services (CRS). Il marque « *le renouvellement du partenariat entre les États-Unis et Madagascar. L'objectif est d'appuyer les familles, notamment, la mère et l'enfant, pour produire des aliments suffisants* », indique la directrice générale de l'USAID.

► Air Madagascar et la Jirama - Les sociétés d'Etat dans la tourmente

01/10 - Délestages : le directeur des hydrocarbures du ministère de l'énergie annonce l'arrivée prochaine de carburants pour approvisionner la Jirama. Les impayés de la société auprès des

compagnies pétrolières s'élèvent à 137 milliards Ar, d'où leurs réticences à accorder de nouvelles facilités de paiement. Sur le moyen et long terme, l'État a promis d'établir une feuille de route visant à mettre en place des solutions durables. Un audit de la gestion de la société d'État est annoncé. Les contrats passés entre la Jirama et les fournisseurs d'énergie seront passés au crible. Il faut en outre restructurer et rénover les matériels et les infrastructures. La Banque mondiale et l'UE sont sollicitées. En 2012, la BEI (Banque européenne d'investissement) avait prévu un financement pour augmenter la capacité d'une centrale hydraulique mais elle s'est rétractée en raison de la situation politique. Le dossier pourrait être ré-ouvert en 2015 mais la chef de coopération de l'UE prévient qu'au préalable il sera nécessaire d'instaurer la bonne gouvernance de la société, réformer sa gestion et lui garantir son indépendance. *Tribune* rappelle que le vol de carburants de la Jirama est un problème récurrent. Dans certaines villes, des taxi-brousses s'approvisionnent régulièrement en carburant auprès de la société au lieu de se rendre dans les stations-services. Cette déperdition constitue l'une des causes des délestages. Les consommateurs de la capitale craignent un black-out, compte tenu de l'inadéquation persistante entre l'offre et les besoins. L'absence de maintenance de la centrale thermique qui alimente pour partie Antananarivo renforce cette crainte, tant au niveau des ménages que des opérateurs économiques. Une inquiétude encore accrue par la possible décision d'augmentation très substantielle des prix de l'énergie, à l'étude avec la Banque mondiale.

09/10 - Jirama : les partisans d'Andry Rajoelina écartés du conseil d'administration. Le conseil des ministres a décidé de renouveler les membres du CA de la société d'Etat, après avoir fait de même pour Air Madagascar. Mamy Ravatomanga et Haja Resampa sont écartés pour faire place aux proches du président de la République. La plupart des membres du conseil d'administration ont été nommés dès le début de la transition sur des critères de proximité avec Andry Rajoelina. Certains des membres sortants n'avaient plus à siéger au CA, précise *L'Express*, puisqu'ils y représentaient les institutions de la Transition. Tel Haja André Resampa, secrétaire général de la présidence de l'époque. Mamy Ravatomanga, PDG du groupe Sodiat, proche d'Andry Rajoelina, a été remplacé par Freddy Rajaonera du groupe Ramanandraibe. *La Gazette* note que les conseillers spéciaux du chef de l'Etat sont désormais installés à la tête des sociétés publiques : Henri Rabary-Njaka et Nicole Andrianarison sont placés à la tête d'Air Madagascar, Rachidy Mohamed prend le contrôle de la Jirama.

16/10 - Revitalisation de la Jirama : une avance de 1,3 million de dollars de la Banque mondiale. L'avance de fonds fait partie de l'enveloppe de près de 80 millions promise par la Banque pour le Programme d'amélioration de la gestion opérationnelle du secteur énergie (PAGOSE). Le programme permettra d'acheter des pièces de rechange, de réaliser un audit de gestion et d'organisation de la Jirama, un audit des contrats des fournisseurs, prestataires et producteurs privés d'électricité. Il est aussi question d'établir un nouveau business plan pour la Jirama.

02/10 - La Gazette souligne que sur les 158 sociétés à participation de l'Etat qui ont été créées depuis l'indépendance, en 1960, seules 53 ont survécu et le sort de la plupart des rescapées, parmi lesquelles la Jirama et Air Madagascar, demeure très incertain. Dans son bulletin mensuel « *Tahiry* », le Trésor souligne que « les sociétés à participation de l'Etat ont servi de vache à lait à certains politiciens pendant trop longtemps ». Mais ces temps seraient désormais révolus. La loi du 6 août 2014 sur les sociétés à participation publique permet en effet au Trésor d'exercer sa fonction de représentant de l'Etat actionnaire. Les nominations de responsables des sociétés à participation de l'Etat par décret ne seront plus de mise. Fini donc le parachutage d'hommes politiques, de proches de hauts responsables dans les conseils d'administration et à la direction de ces entreprises. Le Trésor promet que les réformes et l'assainissement de la gestion des sociétés à participation publique seront poursuivis afin que l'activité de ces sociétés soit rentable.

08/10 - Société d'Etat Kraomita Malagasy (Kraoma): « Philippe Leclerc fait la loi », titre La Gazette. Patrick Leloup, ex-conseiller spécial d'Andry Rajoelina, a été maintenu à la présidence du conseil d'administration de la société. Un maintien dû à sa dissidence vis à vis du camp Rajoelina, explique le quotidien. Pour asseoir son autorité sur la société d'Etat, il s'est entouré de proches collaborateurs de longue date, parmi lesquels Philippe Leclerc. Celui-ci régnerait en maître sur l'entreprise. Beaucoup s'interrogent sur l'opportunité de cette « promotion » car Philippe Leclerc est le conseiller de Hery Rajaonarimampianina qui lui a soumis le discours plagié de Nicolas Sarkozy. C'est encore lui qui a défendu durant la transition le projet de « passerelle unique » pour les appels téléphoniques venant de l'étranger. Un projet visant à surtaxer les communications extérieures et à contrôler le contenu des communications. Une partie des fonds récoltés devait être versée sur un compte dans les îles Vierges Britanniques. Suite à une campagne médiatique lancée par les opérateurs de téléphonie, le projet avait été abandonné.

► Climat social : agitation universitaire, enseignants Fram

01/10 - Fin de la grève des maîtres Fram. Le ministère de l'éducation s'est engagé à recruter progressivement la totalité des 75 000 enseignants gérés sous ce statut. Après une 1^{ère} vague de 10 000 titularisations au mois de novembre, une seconde vague de 10 000 est annoncée. Les autres le seront selon un programme courant sur cinq ans. Tous les maîtres Fram seront subventionnés par l'Etat dès cette rentrée. Jusqu'ici, seule une partie d'entre eux bénéficiaient de cette subvention publique. Les autres devaient se contenter des cotisations des parents d'élèves et de la contribution de l'Unicef. La formation continue des maîtres Fram sera restaurée. Le ministère prévient néanmoins qu'une partie des maîtres en fonction pourrait ne pas être titularisés s'ils ne possèdent pas un niveau de formation suffisant. Les nouveaux diplômés de l'école normale supérieure seront prioritaires. Selon une étude de la Banque mondiale, 10% seulement de ces enseignants possèdent un diplôme pédagogique. Les maîtres Fram forment les deux tiers des enseignants dans les écoles publiques, le tiers restant étant composé de fonctionnaires généralement vieillissants et en passe d'être admis à la retraite. La tension sociale n'est pas pour autant totalement retombée dans l'éducation : le syndicat SEMPAMA exige la revalorisation des indemnités des enseignants titulaires et le paiement des salaires suspendus durant les grèves de 2012.

En cette période de rentrée, les médias observent que les formations politiques se sont engagées dans des actions sociales en direction des parents d'élèves en difficulté, notamment dans les bas quartiers de la capitale. Les responsables régionaux de l'éducation nationale ont été conduits à régler l'accès de personnes étrangères dans les établissements scolaires. Les députés Mapar s'en offusquent. Ils restent déterminés à prendre en charge les frais d'inscription et les cotisations des maîtres Fram, en attendant que l'Etat tienne ses engagements. Pour illustrer le clientélisme politique qui sévit à Madagascar dans toutes les sphères de la société, *l'Express*, affirme que des députés du Mapar « *racolent* » de pauvres instituteurs d'écoles primaires publiques (EPP) en distribuant des enveloppes de 70 000 Ar par enseignant et de 200.000 Ar par directeur, ainsi que des fournitures pour leurs élèves. Le tout sur les fonds propres d'Andry Rajoelina. Le pouvoir réplique en interdisant toute visite dans les EPP sans autorisation du chef de la circonscription scolaire. « *Voilà une belle image assez réductrice de la pratique politique. À l'imagination cynique, opportuniste et éhontée du premier répond la maladresse, voire la bêtise du second. À défaut d'un programme bien ficelé, d'un véritable projet de société, tout se résume en un clientélisme électoral et à des coups bas* », écrit le quotidien.

03/10 - Université d'Antananarivo : les enseignants-chercheurs gèlent les notes d'examen. Une nouvelle fois les étudiants sont été pris en otage par le conflit entre l'État et les enseignants. La nouvelle rentrée universitaire pourrait ainsi être remise en cause. La publication des résultats des examens sera suspendue tant que les enseignants n'auront pas perçu la totalité de leurs heures complémentaires de l'année 2012-2013, fait savoir le Seces. Le syndicat accuse également la ministre de l'enseignement supérieur, Marie Monique Rasoazananiara, de ne pas avoir signé le projet de loi intégrant l'indemnité de recherche à la retraite. « *Faute de relève, bon nombre d'enseignants déjà à la retraite, continuent à encadrer des étudiants en LMD. Ils participent aussi à des colloques nationaux et internationaux. Ce sont toujours des travaux de recherches* », souligne une enseignante. Le manque de moyen pour mettre en place le système LMD a été dénoncé à maintes fois par le syndicat. « *Les étudiants sont, depuis des années, victimes des humeurs des politiciens et des enseignants. Le début de la rentrée universitaire a été déjà retardé cette année et le Seces annonce déjà une grève* », se plaint un étudiant. Le ministère de l'enseignement supérieur renvoie la balle aux universités, accusées de ne pas avoir encore remis le compte administratif des heures complémentaires de leurs enseignants.

► Divers

01/10 - Les pratiques de la société China Railway qui a obtenu le marché de la construction d'une route au départ de Toliara vivement critiquées par les collectivités locales. Une centaine de Chinois se sont implantés pour encadrer ce chantier qui vient de démarrer. Présents théoriquement pour la durée du chantier (30 mois), ils demandent des certificats de résidence et ont construit une cité en dur sans avoir obtenu les autorisations nécessaires. Les ouvriers qu'ils emploient sont payés 3 000 Ar par jour, le tarif en vigueur pour les activités HIMO, sans heures supplémentaires pour travail le dimanche. La dureté de l'employeur vis-à-vis de la main d'œuvre locale est pointée du doigt. La visite du ministre des travaux publics, Roland Ratsiraka, est annoncée. *Madagate* titre : « *Des 'chinoiseries' tolérées par la magie des dollars* ». Les employés de China Railway se plaignent d'avoir été empêchés de prendre la parole lors du passage du chef de l'Etat à Toliara. Ils ont lancé un ordre de grève pour dénoncer leurs mauvaises conditions de travail et les mauvais traitements dont ils seraient l'objet. Suite à ce mouvement de grève, la société a décidé, selon *Tananews*, de mettre en application le droit du travail malgache. Les salaires devraient être revus à la hausse.

07/10 - Affaire « 26 janvier 2009 » - Premier procès à Paris en novembre. Cinq ans après le drame de l'incendie survenu dans plusieurs magasins de la capitale le 26 janvier 2009, un premier procès est prévu en novembre. La société mauricienne Courts, l'une des victimes de ces émeutes, a saisi le tribunal arbitral international de Paris. L'Etat devrait être représenté par la direction de la législation et du contentieux de la primature. Des arbitres, parmi lesquels des Mauriciens, auraient été désignés pour instruire le dossier. La défense de Courts serait assurée par un cabinet juridique international siégeant à Antananarivo.

07/10 - La Banque centrale n'a toujours pas de gouverneur en titre. Jean-Louis Robinson, candidat malheureux à la présidentielle, représentant la mouvance Ravalomanana, souligne que même si les bailleurs de fonds reviennent, ils n'ont pas totalement confiance en l'administration. L'ex-candidat critique le fait que la Banque centrale n'a toujours pas de gouverneur, l'intérimaire actuel ayant été nommé durant la période de transition.

Alain Hervé Rasolofondraibe a été nommé en conseil des ministres le 29 octobre, mettant un terme à des longs intérim. Le nouveau directeur est un importateur très connu de la filière riz.

08/10 - Les effets de la crise se font ressentir sur les institutions de microfinance (IMF). Outre la mauvaise gestion, la hausse du volume des portefeuilles à risque en est la raison, surtout pour celles qui opèrent en zone rurale. Le taux de non-remboursement, en hausse, est à plus de 5%, niveau non encore jamais atteint. « Avec l'effritement du pouvoir d'achat de la population, les producteurs vendent difficilement leurs produits et ont du mal à rembourser leurs crédits », note un responsable. L'absence de partenaires techniques et financiers rend la situation plus difficile pour les IMF et pour les bénéficiaires. Les appuis des bailleurs de fonds se sont limités aux renforcements de capacité et non au refinancement. Les IMF doivent s'approvisionner auprès des banques primaires qui appliquent des taux d'intérêt usuraires. La mauvaise gestion a également pris de l'ampleur avec la crise. « Les mentalités, tant des bénéficiaires que des gestionnaires des IMF, ont changé », observe un spécialiste. Un rapport de la Banque centrale sur la microfinance tire la sonnette d'alarme au sujet du non-respect des normes de solvabilité et des ratios prudentiels.

08/10 - Une monographie de la Grande Ile réalisée par le Centre de recherches, d'études et d'appui à l'analyse économique à Madagascar (CREAM). La dernière monographie de Madagascar datait de 1999. Elle se présente sous forme de deux supports, le site¹¹ et un livre pour chacune des 22 régions. Elle donne une vision générale d'une localité à travers différentes caractéristiques, notamment les conditions et potentialités physiques, économiques et l'aspect social. « Cette mise à jour de la monographie de Madagascar est un outil d'administration, de gestion économique et sociale indispensable pour l'élaboration de stratégies de développement et de marketing auprès des partenaires de développement », indique Bodo Ralantoarilolon, directeur général du CREAM. Les données ont été récoltées durant trois ans.

09/10 - Entreprises franches - Des employés mis au chômage technique. L'annonce du retour de Madagascar parmi les bénéficiaires de l'Agoa n'a pas encore d'impact positif. L'absence de confirmation de commandes par les donneurs d'ordre est le motif évoqué pour expliquer cette situation. « Les commandes commencent à venir, mais elles n'affluent pas encore », avance le directeur exécutif du groupement des entreprises franches et partenaires (GEFP). Le volume d'exportation espéré d'ici deux ou trois ans est de l'ordre du milliard de dollars, niveau atteint en 2004. Des démarches ont été engagées pour faire revenir à Madagascar des entreprises qui avaient quitté le pays suite à la suspension de l'Agoa. Le GEFP se déclare préoccupé par les délestages qui entraînent des suspensions d'activité et par le retard de remboursement de la TVA qui pénalise la trésorerie des entreprises.

13/10 - Riziculture : doubler la production en 2018 avec des semences chinoises. Madagascar veut désormais atteindre les objectifs liés à sa politique de « Révolution verte ». L'île, qui avait manqué les rendez-vous qu'elle s'était fixée pour l'augmentation de sa production rizicole en 2009 et en 2012, en raison du contexte politique, veut mettre les bouchées doubles. De 4 millions de tonnes en 2014, la production rizicole devrait atteindre 8 millions de tonnes en 2018. Cette prévision du ministère devrait prendre corps avec la conjugaison de plusieurs facteurs. Les semences hybrides chinoises en font partie. 100 tonnes de ces semences vont être utilisées sur les 10 000 ha de rizières nouvellement irriguées dans l'Atsimo-Andrefana. Le Centre national de recherche appliquée au développement (Fofifa) a mis au point des semences hybrides dont le rendement est compris entre de 5 à 10 tonnes à l'hectare si toutes les conditions sont réunies : maîtrise de l'eau, utilisation optimale d'intrants... Dans l'Ouest du pays, les paysans réalisent deux campagnes par an. Il est donc possible d'obtenir 20 tonnes/ha/an. Il faut toutefois rappeler que les semences hybrides ne s'utilisent qu'une seule fois. Il faut renouveler les semences tous les ans, une pratique qui est loin d'être acquises. Si le ministère est convaincu de la performance de ces semences hybrides, des techniciens pensent que les conditions ne sont pas réunies pour que ces intrants donnent des

¹¹ www.monographiemada.com

bons résultats. Ils avancent aussi que le ministère devrait s'atteler à la promotion de la production locale de semences, avec le concours du Fofifa, afin d'adapter les semences proposées à chaque zone agro-écologique et au changement climatique. Il faut aussi relever que nombreux sont les Malgaches qui apprécient le riz rouge ou rose, alors que le riz hybride est blanc. Ce dernier pourrait en revanche être proposé à l'exportation. L'Etat entend également s'employer à augmenter les superficies irriguées consacrées à la riziculture et à réhabiliter des barrages hydro-agricoles.

25/10 - Madagascar n'importera que 235 000 tonnes de riz durant cette campagne, contre 540 000 tonnes au cours de la campagne précédente, selon la FAO. Une augmentation à mettre à l'actif de la météorologie et de la campagne antiacridienne qui a permis de traiter 1,2 millions d'hectares de rizières.

24/10 - Madagascar figure parmi les pays d'Afrique subsaharienne classés « fragiles », selon le rapport semestriel du FMI. Le pays est tombé dans cette catégorie entre 2011 et 2013, en raison de l'instabilité politique qui sévissait dans le pays, de la recrudescence de l'insécurité et du développement d'activités illicites en tous genres. Une « *évaluation des politiques et des institutions* » effectuée par le FMI considère comme fragile tout Etat qui obtient une note globale égale ou inférieure à 3,2. Madagascar n'a pas pu surpasser cette moyenne ces trois dernières années. La Grande Ile fait également partie des 14 pays d'Afrique subsaharienne à faible revenu. Ces Etats ont un revenu national brut par habitant égal ou inférieur à 992 dollars. Celui de Madagascar est de 430 dollars, plaçant le pays au 6ème rang des plus pauvres du monde. Le FMI préconise une réforme en profondeur des finances publiques : « *Les réformes de la gestion des finances publiques jouent un rôle essentiel puisqu'elles renforcent la légitimité de l'Etat en améliorant la transparence, la responsabilisation et l'efficacité. D'une part, il est indispensable de mobiliser les recettes publiques dans les Etats fragiles pour financer la fourniture des biens et services publics et favoriser l'établissement de relations. D'autre part, la politique budgétaire joue un rôle crucial dans la fourniture des biens et services publics et la mobilisation des investissements privés* », indique le rapport.

La reprise économique se fait attendre. Dans son dernier rapport sur l'évolution économique récente à Madagascar¹², la Banque mondiale indique qu'au bout des huit premiers mois de l'année le pays est en attente d'une reprise économique effective. « *Bien que de nombreux investisseurs explorent leurs options, la plupart préfèrent attendre pour s'assurer de la stabilité politique et de la direction politique du pays. (...) Le gouvernement a toujours peu de ressources à disposition et les décaissements d'aides extérieures sont lents* », lit-on dans ce rapport. Pour *La Nation*, « *Comme en 2013, et les années d'avant, cette année sera une année perdue de plus pour l'économie Malagasy. Le taux de croissance du PIB est estimé à 2,4% et s'explique essentiellement par les activités minières, selon le rapport de la Banque mondiale. Les catastrophes naturelles ont affecté le secteur agricole, avec l'invasion acridienne, entraînant un recul du PIB du secteur primaire. La croissance du PIB reste faible et insuffisante pour compenser la croissance de la population* ».

31/10 - D'après le 12ème rapport annuel « Doing Business 2015 » de la Banque mondiale, Madagascar occupe la 163ème place sur les 189 pays. Son rang révisé selon la nouvelle méthodologie basée sur le score de la distance à la frontière était 157ème dans le Doing Business 2014. La Grande Ile a donc perdu 6 places en un an.

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada (Les Nouvelles, Le Courrier, JdM, Reflet), La Gazette de la Grande Ile, La Nation, Le Daily, La Vérité, Madagascar Matin, Matv, Matera (agence de presse Madagascar), Sobika, Orange.mg, Tananews, Madonline, Madagate, Lettre de l'Océan Indien (LOI), AFP, APS, AP, APOI, Reuters, Xinhua, Slate Afrique, Afriqueinfos, Indian-ocean-times.

Taux de change au 31/10/14, 1 euro = 3200 Ariary (cours pondéré)

¹² <http://documents.worldbank.org/curated/en/2014/10/20316306/madagascar-%C3%A9volution-%C3%A9conomique-r%C3%A9cente>